
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-huitième séance – Mardi 23 mai 2000, à 20 h 45

Présidence de M^{me} Alice Ecuillon, présidente

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Marie-Thérèse Bovier, Barbara Cramer, Linda de Coulon, MM. Gérard Deshusses, Jean-Marc Guscetti, Alain Marquet et Christian Zaugg.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller, maire, M. Alain Vaissade, vice-président, MM. André Hediger, Manuel Tornare et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 10 mai 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 23 mai et mercredi 24 mai 2000, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Pierre Muller, maire. En premier lieu, j'aimerais vous parler de la notation que la Ville de Genève a eu le plaisir de recevoir de la société Standard & Poor's, une société spécialisée dans la cotation et la notation des entreprises, mais également, maintenant, des collectivités publiques. Après un processus qui a duré grosso modo dix-huit mois, de la prise de conscience aux premières discussions avec cette société jusqu'à la réalisation de leur audit, à savoir la notation de la Ville de Genève, je suis en mesure de vous dire que la note de référence à long terme AA- a été donnée à la Ville de Genève, avec une perspective stable. Ce qui signifie, en d'autres termes, 17 sur 20, ce qui est une très bonne note pour notre collectivité.

Je ne veux pas entrer dans le détail, mais ce qui a légèrement nui au résultat de la Ville de Genève, c'est bien sûr la problématique de la dette, qui est importante, ainsi que le pouvoir que le Conseil municipal et le Conseil administratif ont de modifier les données en matière fiscale, puisque, comme vous le savez, on ne peut pas tellement modifier les centimes additionnels. Ce sont, dans les grandes lignes, les facteurs négatifs retenus pour l'attribution de cette note.

Parallèlement à cela, cette notation va nous permettre, lorsque nous lancerons un emprunt public, d'avoir un meilleur taux. Cela signifie que ce que les spécialistes appellent le *spread*, c'est-à-dire la différence entre le taux du marché et le taux qui nous est accordé, sera amélioré de 20 points de base, soit de 0,2%. Par exemple, dans le dernier emprunt de 220 millions que nous avons lancé l'année passée, conformément à votre vote, le *spread* est cette différence entre le taux qui nous a été imposé et celui que l'on pourrait obtenir à ce jour, compte tenu de la notation AA- stable. Il y aurait donc une économie de l'ordre de 440 000 francs sur les frais d'emprunt. C'est vrai que cette étude nous a coûté 30 000 euros, c'est-à-dire grosso modo 45 000 francs, mais on voit immédiatement que le solde, entre ce que cela nous coûte et ce que cela nous rapporte, est largement positif.

Je précise encore à votre intention que la Ville de Genève est la première municipalité de Suisse à se faire coter, ce qui m'a évidemment apporté une certaine fierté. Voilà pour la première information.

En ce qui concerne la deuxième information, si j'étais absent à la séance précédente, c'est que je me trouvais à l'assemblée générale de la Banque cantonale de Genève. J'avais demandé au président du conseil d'administration de bien vouloir me laisser prendre la parole pour exprimer les vœux du Conseil administratif concernant à la fois la décharge au conseil d'administration pour 1999 et la volonté que le Conseil municipal et que le Conseil administratif ont de recapitali-

ser la banque. J'ai donc fait une déclaration, qui a été chaleureusement applaudie, je dois le dire, par une large majorité des gens présents. Il y avait environ 800 personnes représentant 90% de l'actionnariat de la Banque cantonale de Genève.

Cette séance a été un peu longue, un peu douloureuse, parce qu'il y a eu quelques échanges de paroles entre la salle et la présidence du conseil d'administration, mais finalement tout est rentré dans l'ordre. J'aimerais tout simplement vous lire la déclaration que j'ai faite au nom du Conseil administratif, tout à l'heure, à l'Hôtel Président Wilson, lors de cette sixième assemblée générale de la Banque cantonale de Genève:

«Mesdames et Messieurs les actionnaires,

»Les récents événements survenus à la Banque cantonale de Genève ont suscité d'intenses discussions entre les autorités de la Ville de Genève et la direction générale, ainsi que certains membres du Conseil d'administration de la Banque, de même qu'avec une délégation du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève.

»Aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous informer de la position du Conseil administratif de la Ville de Genève:

»Premièrement, s'agissant de rétablir l'assise financière de la banque, un premier pas très important a été effectué en ce sens par le Grand Conseil vendredi dernier. La Ville s'en félicite, dès lors que la banque a désormais les moyens de poursuivre ses activités. Une deuxième étape consistera à renforcer le rôle des activités de la banque et à accroître les pouvoirs de son conseil d'administration. Enfin, une troisième étape visera à définir des objectifs clairs et à la mesure de la Banque cantonale de Genève.

»En ce qui concerne les pertes subies par la banque, les responsabilités des uns et des autres devront être établies mais il conviendra de les nuancer, car nous sommes conscients que les opérations qui ont amené la banque dans la situation difficile qu'elle connaît sont antérieures à 1999, étant précisé qu'il est notoire que certains membres du conseil d'administration récemment nommés ont joué un rôle décisif pour que la situation réelle de la banque soit connue et que les décisions nécessaires soient prises.

»Etant donné que les responsabilités individuelles ne sont pas établies à l'heure actuelle et que la décharge est donnée globalement, je dis bien «globalement», au conseil d'administration, la Ville de Genève votera cette décharge pour ne pas porter atteinte à celles et ceux qui ont fait leur travail, mais cela ne veut pas dire que la Ville renonce à demander que soient définies les responsabilités dans la mauvaise gestion de la banque, bien au contraire. Nous avons la ferme conviction que les administrateurs, de même que les actionnaires principaux que nous

sommes, n'ont pas été tenus informés par le Comité de banques des circonstances réelles ni d'un certain nombre de décisions ayant eu pour effet de retarder la mise en évidence de cette situation et la nécessité d'adopter les mesures pour y faire face. Il convient dès à présent de mettre un terme à cette politique hermétique et de prendre les mesures qui permettront à l'avenir d'assurer l'information nécessaire et le bon fonctionnement de l'établissement.

«S'agissant des dividendes, la Ville s'étonne que la banque propose de les verser vu la situation actuelle, même si elle comprend que cette mesure vise à ne pas décourager les porteurs d'actions. En ce sens, le Conseil administratif proposera au Conseil municipal que le montant de la participation de la Ville à l'augmentation du capital social de la BCGe (Banque cantonale de Genève), c'est-à-dire 70 millions de francs, soit augmenté du montant équivalent au dividende 1999.»

En clair, le dividende représente approximativement 2 millions de francs. Le Conseil administratif déposera un amendement au projet d'arrêté N° 6 du Conseil municipal afin que nous recapitalisions la banque non pas à hauteur de 70 millions, mais de 72 millions de francs, c'est-à-dire le montant nécessaire pour garder le même pourcentage de droit de vote et 2 millions supplémentaires représentant le dividende.

Je vous dis cela, parce qu'il nous semble assez incohérent, à nous, Conseil administratif, qu'une assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, vote un dividende, lequel est emprunté à l'Etat de Genève, pour payer ses actionnaires. C'est quand même un petit peu curieux que, dans une société comme celle-ci, on procède de la sorte. Bref, telle est la manière dont cela s'est organisé. C'était surtout pour flatter les propriétaires d'actions au porteur et également pour montrer que les autorités de la banque soutenaient, avec l'appui des autorités politiques, le cours de ladite action, qui, soit dit en passant, est à 248 francs ce matin. Je prends ma lecture:

«La Ville est également consciente que l'effort de tous les actionnaires devra être poursuivi et que des mesures d'organisation structurelles devront être prises au sein de la banque, compte tenu de sa faible rentabilité qui la situe en queue de peloton des banques cantonales.»

A ce sujet, une explication a été donnée par M. Fues; c'est la première fois qu'on nous annonce ouvertement que la Banque cantonale de Genève est en queue du peloton des banques cantonales, c'est-à-dire que sa rentabilité est la plus mauvaise des banques cantonales de Suisse. Il faut le savoir. Je poursuis:

«Nous souhaitons que la Banque cantonale de Genève reparte ainsi sur des bases solides afin de pouvoir, à l'avenir, garantir les dépôts et les lignes de crédit des clients, continuer à servir l'économie locale dans le rôle de proximité qui est le sien et assurer à son personnel une place de travail stable.»

Voilà ce que j'ai déclaré tout à l'heure à l'assemblée générale de la Banque cantonale de Genève.

Comme vous l'avez compris, le Conseil administratif a décidé de soutenir la proposition, respectivement le projet d'arrêté N° 6 du Conseil municipal, mais nous y avons mis un certain nombre de conditions et nous voulons maintenant être véritablement informés de ce qui se passe à la Banque cantonale de Genève. Je crois que cela a été une bonne mesure que de dire ce qu'on a dit, même si d'aucuns, à la direction générale ou à la présidence de la banque, ont été surpris par la dureté des propos de celui qui vous parle, mais je crois qu'il était de notre devoir, de notre devoir de responsabilité vis-à-vis du Conseil municipal et de la population, de dire que nous n'étions pas satisfaits de ce qui se passait à la Banque cantonale de Genève, mais également de donner une dernière chance à celle-ci, car c'est vrai qu'elle fait un travail de proximité important, tant pour les clients particuliers que pour les clients institutionnels, PME et PMI compris.

Je pense que nous avons agi avec un grand sens des responsabilités en regard de ce que vous avez proposé et de ce que les citoyens et citoyennes de cette ville attendent de nous.

M. Pierre Losio (Ve). Rassurez-vous, je ne vais pas ouvrir un débat en ce qui concerne la Banque cantonale de Genève. Je voulais dire deux mots concernant la première intervention de M. le maire au sujet de l'évaluation de la Ville de Genève, qui a donné des résultats satisfaisants. Je tiens à féliciter le Conseil administratif ainsi que le bon docteur Muller; je sais qu'ils ne font pas cela pour avoir des bons carnets mais qu'ils le font dans l'intérêt général. Je voulais simplement rappeler à M. le maire que, à la séance précédente, lors des questions orales, j'ai demandé que les conseillers municipaux qui souhaitaient prendre connaissance du rapport de cette évaluation puissent le faire et j'espère que vous pourrez donner une suite favorable à cette demande.

M. Pierre Muller, maire. Il est clair, Monsieur le conseiller municipal, que le rapport est à disposition; il serait aussi parfaitement possible d'organiser un jour, avec les gens de Standard & Poor's, une explication sur la manière dont s'est passé cet examen, parce qu'il s'agissait véritablement d'un examen qui a duré un peu plus de quarante-huit heures et où l'on a passé à la moulinette la Direction des finances, celui qui vous parle, des gens extérieurs à l'administration, au passage, la Banque cantonale de Genève et son directeur général, la promotion économique. On leur a montré aussi quels étaient les environs de la ville et quel était son tissu économique; bref, je pense que nous avons été assez exhaustifs et que

nous avons répondu à toutes leurs questions, ce qui les a positivement impressionnés. D'autre part, ces personnes seront bien plus à même que moi de vous expliquer comment elles notent les collectivités publiques.

J'ai peut-être oublié de vous dire que la Ville de Genève avec son AA- stable est en bonne compagnie, puisque l'Etat de Californie – ce qui n'est pas rien – est coté AA- et qu'un certain nombre de villes comme Rome, Milan, Uppsala ou Barcelone font partie du même groupe. Je suis donc satisfait à une petite nuance près; en effet, il a fallu qu'on m'explique la signification du moins, qui a une petite connotation négative. On me l'a expliqué, j'ai compris et j'ai simplement retenu le 17 sur 20, ce qui équivaut – si je ne m'abuse – au baccalauréat avec mention plus que bien!

M. Pierre de Freudenheim (L). Il n'est évidemment pas lieu d'entamer un débat sur la Banque cantonale de Genève. Toutefois, le groupe libéral prend acte, avec satisfaction, du revirement du Conseil administratif concernant ce dossier, car je vous rappelle quand même, Mesdames et Messieurs, que, dans le projet de plan financier d'investissement quadriennal, aucune ligne n'était prévue pour participer à l'augmentation du capital de la Banque cantonale de Genève. J'imagine que la plume a dû glisser pour qu'il manque cette ligne. Elle a été ajoutée et nous sommes très satisfaits de cette décision, car elle va dans le bon sens.

D'autre part, vous avez fait, Monsieur le maire, une déclaration d'intention que vous nous avez relue, car vous l'aviez lue tout à l'heure devant l'assemblée générale de la Banque cantonale de Genève. Il y aura lieu, et nous aurons le temps d'en reparler, puisque nous traiterons prochainement, j'imagine, le rapport de la commission des finances sur l'augmentation du capital, de déterminer ce que la Ville de Genève et le Conseil municipal souhaitent lorsqu'on parle de transparence: jusqu'où il faut aller, quels sont les éléments que vous souhaitez avoir. En effet, il ne faut pas oublier que la Ville, l'Etat et tous les partis présents étaient représentés dans le conseil d'administration de la Banque cantonale de Genève et le comité de banques. Alors, il est toujours simple, après coup, de tirer sur l'ambulance en disant qu'il fallait faire autrement.

Enfin, quant à une future rentabilité que vous souhaitez de vos vœux, et que tout le monde souhaite également, je vous rappelle qu'on ne peut pas en même temps dire – ce n'est pas votre propos, mais cela a été dit dans d'autres lieux – qu'on ne veut pas modifier, quelles que soient les conditions, la structure du personnel et demander une meilleure rentabilité. L'économie est ce qu'elle est. Il y a eu un certain nombre de problèmes; il y a sans doute eu un certain nombre d'erreurs qui ont été commises, mais je pense qu'il faut raison garder. Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler prochainement.

M. Pierre Muller, maire. Ecoutez, Monsieur de Freudenreich, pour être clair en ce qui concerne le plan financier quadriennal, c'est volontairement, et non pas une omission, que le Conseil administratif n'a pas incorporé cette ligne budgétaire de 70 millions au PFQ, parce que nous estimions qu'il y avait un contentieux avec la Banque cantonale de Genève; nous attendions en particulier le renseignement que nous avons demandé, à savoir le *business plan*, Monsieur de Freudenreich, qui ne nous est toujours pas parvenu. Nous estimions que d'engager 70 millions, ce qui est un investissement colossal pour la Ville de Genève – aussi colossal que celui de la construction du nouveau Musée d'ethnographie, soit dit en passant – nécessitait un certain nombre de garanties, que nous n'avons pas eues. Il me semblait donc normal qu'on n'obère pas le patrimoine administratif de 70 millions, sachant que nous n'avions pas ces garanties.

D'autre part, le Conseil municipal se déterminera sur l'augmentation de capital. Faudra-t-il acheter des actions nominatives liées, qui ne sont donc pas vendables, puisqu'elles ne doivent être vendues qu'à d'autres collectivités publiques – je me demande qui pourrait les acheter hormis l'Etat de Genève, et encore – ou des actions au porteur qui ont l'avantage – Monsieur de Freudenreich, vous le savez bien – d'être beaucoup plus liquides et qui peuvent être vendues sur le marché de la Bourse? C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas inscrit 70 millions au PFQ dans le patrimoine administratif. Je vous rappelle que nous n'avons pas de limite en ce qui concerne le patrimoine financier et que nous pouvons inscrire ce que nous voulons dans le PFQ.

En ce qui concerne votre remarque à propos du fait que la Ville de Genève tire sur l'ambulance, très franchement, cela n'a jamais été notre vision ni notre propos. Nous avons d'ailleurs décidé de ne pas enfoncer un peu plus la Banque cantonale de Genève, parce que je crois qu'elle en est à un point suffisamment grave pour éviter d'alourdir encore la charge; c'est la raison pour laquelle nous avons estimé qu'il fallait donner décharge au conseil d'administration pour l'exercice 1999, tout en expliquant quand même que des administrateurs – dont vous étiez à l'époque – portaient une certaine responsabilité dans la mauvaise gestion de la Banque cantonale de Genève. En effet, les problèmes qui sont actuellement à l'étude et qu'il va falloir résoudre, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ne datent pas de 1999; vous l'avez bien compris, il s'agit de problèmes antérieurs à cette année, peut-être même antérieurs à la fusion des deux banques, c'est-à-dire antérieurs à 1994.

Voilà la position du Conseil administratif; mes collègues du Conseil administratif et moi-même avons beaucoup discuté, nous nous sommes beaucoup concertés et nous avons étudié à fond le dossier depuis quelques semaines. Je crois que notre position est raisonnable et qu'elle va dans le sens du maintien de la Banque cantonale de Genève. Nous souhaitons toutefois expliquer les erreurs qui ont été

commises; on ne peut pas passer sous silence ce qui s'est passé à l'époque dans les deux banques, la Banque hypothécaire du canton de Genève et la Caisse d'épargne du canton de Genève. Il ne faut pas, sous prétexte que l'on recapitalise la société, effacer des erreurs qui nous ont amenés dans une situation extrêmement difficile.

Vous ne le savez peut-être pas, Monsieur de Freudenreich, mais je le dirai à l'intention de ce Conseil municipal: les mesures qui ont été prises vendredi dernier par le Grand Conseil et aujourd'hui par l'assemblée générale des actionnaires de la Banque cantonale de Genève étaient les dernières mesures qu'on pouvait prendre pour s'assurer qu'à fin juin la Banque cantonale de Genève continue son existence. Voilà où on en est, alors ne venez pas me dire que le Conseil administratif fait la fine bouche avec ses changements d'avis. Je crois que nous avons pris globalement et je dirais aussi individuellement nos responsabilités dans cette affaire; je souhaite simplement que le Conseil municipal nous suive, si ce n'est pas dans sa totalité, en tout cas dans une grande majorité.

M. Daniel Sormani (S). J'aimerais juste dire une ou deux choses concernant l'affaire de la Banque cantonale de Genève. La première, c'est que la commission des finances, à laquelle a participé M. Erhardt, a demandé lors de l'audition de M^{me} la conseillère d'Etat Micheline Calmy-Rey que le Conseil administratif nous dise si nous pouvons utiliser l'article 32 de la loi sur l'administration des communes, à savoir invoquer l'urgence en ce qui concerne cette problématique. Je pense que nous aurons une réponse dans les délais voulus pour le vote à la commission des finances.

J'aimerais aussi interpeller le Conseil administratif afin de lui demander dans quel patrimoine nous allons ranger les investissements si le Conseil municipal décide de voter cette enveloppe, dans laquelle nous allons mettre soit les actions nominatives liées soit les actions au porteur. Il paraît assez clair qu'il s'agira du patrimoine financier pour les actions au porteur, puisqu'elles sont vendables et surtout qu'elles dégagent un rendement. En ce qui concerne les actions nominatives liées, j'ai également bien entendu ce qui a été dit, y compris ce qui a été dit vendredi soir au Grand conseil, et la question d'en acquérir pourrait se poser également. Bien que ces actions ne soient pas très liquides, il faut bien se rendre compte qu'elles sont aussi porteuses d'un rendement; elles pourraient donc également, en vertu d'une décision de ce Conseil municipal, être rangées dans le patrimoine financier, étant donné qu'elles dégagent un rendement, ce qui est quand même le premier critère. En effet, il faut être réaliste: même si les actions au porteur sont en théorie vendables, qui, me direz-vous, va acheter des actions de la Banque cantonale de Genève aujourd'hui? Strictement personne. Je pense que tout le monde le sait; d'ailleurs, l'Etat de Genève est le seul acheteur du moment,

et cela depuis plusieurs semaines, afin de soutenir le cours de cette action. Par conséquent, c'est une question qui pourrait se poser et qui est peut-être de nature à modifier notre façon de voter lors de la commission des finances qui, sauf erreur, devrait se prononcer le 30 mai.

Une remarque encore en ce qui concerne la rémunération des actions. Je dois dire que, personnellement, je trouve cela tout à fait superflu. Je crois que tout le monde sait, y compris les investisseurs privés ou ceux qui ont encore des actions de la Banque cantonale de Genève – quelques privés mais surtout les collectivités publiques – quelle est la situation de la banque; ce n'est pas parce qu'on va verser un hypothétique dividende, dont la banque doit emprunter les fonds, qu'on va rendre une quelconque confiance aux investisseurs privés dans ce marché. Je trouve qu'il aurait été bien plus raisonnable que la banque tire les conséquences d'une gestion qui a été catastrophique et qu'elle dise qu'il n'y a pas de dividende versé aux actionnaires compte tenu de la situation de la banque. C'est pour cela que, à titre personnel, je trouverais assez fort de café que nous votions une augmentation de notre investissement pour nous verser notre propre dividende.

La présidente. Monsieur Lyon, vous avez la parole. (*Protestations.*)

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Quand les autres ont parlé, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) n'a fait aucune remarque... La prochaine fois, on saura ce qu'il faut faire.

Mesdames et Messieurs, je pense que le débat qui s'instaure ce soir à propos de la Banque cantonale de Genève a été provoqué par l'arrêté N° 6 qui a été proposé par trois de nos collègues et qui a été renvoyé en commission des finances le mois passé. Il faut s'interroger afin de savoir si ce débat aurait eu lieu ce soir si le Conseil municipal ne s'était pas saisi de cette affaire. En fonction des auditions que nous avons eues avec la banque, la fiduciaire ATAG Ernst & Young SA, etc., il y a un certain nombre de questions que l'on peut se poser concernant les chiffres. Posez-vous la question: les représentants au conseil d'administration de la banque ont-ils une véritable information sur les chiffres? Je peux vous dire qu'avec cette affaire la Commission fédérale des banques a tiré la sonnette d'alarme et qu'on s'est retrouvé avec un certain nombre de chiffres assez surprenants à propos desquels des risques importants ont été évoqués par un certain nombre de personnes.

Je m'interroge au sujet des représentants que nous avons dans cette affaire – sans les remettre en cause. Peuvent-ils véritablement attirer l'attention des groupes politiques qui les élisent en fonction de la situation économique? Là, je

reste pantois, je suis incapable de m'exprimer. Quel va être le résultat suite aux discussions qu'on a eues? Il serait important maintenant que le Conseil administratif se prononce sur les actions nominatives liées ou les actions au porteur, car il faut absolument aider la commission des finances pour qu'elle puisse gérer cette affaire dans les délais, parce qu'on est tributaire du délai du 5 juin au 22 juin pour se prononcer. On va se retrouver en séance extraordinaire avec urgence sur cette affaire; cela sera une véritable urgence.

Il faut rappeler également que, si ce soir nous discutons de l'affaire de la Banque cantonale de Genève, le Grand Conseil a évoqué ce problème il y a presque une année et notre camarade de groupe, Christian Grobet, pour ne pas le nommer, est à la base de la fameuse fondation de valorisation qui va gérer les 4,5 milliards de créances assez bizarres.

Pour la commission des finances, il faut que, ce soir, le Conseil administratif se prononce rapidement sur cette affaire, parce qu'on est dans l'expectative pour prendre une décision par rapport à ce 22 juin. Serons-nous entendus? Je suis incapable de le dire ce soir.

La présidente. Je passe la parole à M. Pierre Muller et le débat sera clos. Je vous rappelle que le rapport de la commission des finances sur le sujet viendra le 6 juin; vous aurez tout loisir de vous exprimer à ce moment-là.

M. Pierre Muller, maire. En réponse à M. Sormanni, je crois qu'il faut tout simplement laisser ces questions ouvertes, car elles méritent une analyse approfondie. La commission des finances se les posera certainement et le Conseil administratif y répondra. Rendez-vous au rapport le 6 juin; le délai est relativement court puisque la libération du capital a lieu le 28 juin et il y a ce petit problème de délai référendaire dont vous avez évoqué quelques contours. Il faudra qu'on se détermine là-dessus, mais je crois que cela devrait jouer.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Avant de continuer, j'aimerais vous donner une petite information. Leïla Anaïs Pauline est née le vendredi 19 mai à la Maternité; son papa s'appelle Paul Oberson et sa maman s'appelle Chantal Berthoud dit Galland. La famille est très heureuse et, nous, nous sommes très heureux de les féliciter.

3. Rapport de la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville chargée d'examiner le projet de résolution du Conseil administratif en vue de la refonte complète du statut du personnel de la Ville de Genève, en concertation avec les partenaires sociaux et avec l'appui d'experts (PR-262 A)¹.

Rapporteur: M. Guy Savary.

La commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville (CADHER) a étudié la résolution N° 262 lors de trois réunions, sous la présidence de M. Bernard Paillard.

Nos remerciements vont à M^{mes} Vérolet et Paychère pour l'excellente tenue des notes de séance.

Rappel du texte de la résolution N° 262

Considérant:

- les réformes prévues dans le rapport du Conseil administratif sur l'évolution de l'administration municipale pour les années 1997-2001 et plus particulièrement celles visant à rapprocher l'administration municipale de la population, à la rendre plus efficace dans l'accomplissement de ses tâches et, d'une manière plus générale, mieux adaptée à ses missions;
- l'état d'avancement des réflexions menées au sein des administrations publiques, y compris à la Ville de Genève, au sujet de la gestion du personnel;
- la volonté de poursuivre les efforts entrepris au début des années 1990, dans le cadre des 101 propositions formulées pour une meilleure gestion de l'administration municipale;
- le fait que les statuts et règlements actuels sont trop rigides et inadaptés sur un certain nombre de points;
- les prévisions budgétaires quadriennales alarmantes prévoyant un déficit de l'ordre de 80 millions de francs par an pour les quatre années à venir;
- l'obligation qui en découle de repenser le rôle de la municipalité dans tous les domaines en recentrant ses tâches sur l'essentiel de ses missions d'origine, compte tenu des ressources disponibles,

le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'adopter le projet de résolution suivant:

¹ «Mémorial 155^e année»: Proposition, 603.

Le Conseil municipal accepte le principe de l'élaboration d'un nouveau statut du personnel, basé sur des conceptions modernes de gestion, respectueuses du personnel et valorisant celui-ci, ces démarches s'effectuant en concertation avec les partenaires sociaux et avec l'appui d'experts.

Première séance

Audition de MM. André Hediger, maire, Pierre Muller, vice-président du Conseil administratif, et Jean Erhardt, secrétaire général du Conseil administratif

M. Hediger déclare que le Conseil administratif vise un statut différent pour les fonctionnaires de la Ville de Genève, car notre société se trouve en pleine évolution; cette transformation doit s'accomplir en concertation avec les partenaires sociaux (commission du personnel et des cadres). En l'état, des informations sont récoltées auprès d'autres villes suisses.

L'exécutif communal a travaillé sur plusieurs paramètres:

- PLEND (plan d'encouragement au départ à la retraite anticipée);
- encadrement du personnel (par exemple, problèmes liés au mobbing et à l'alcoolisme);
- polyvalence accrue du personnel;
- séminaires divers.

Il est rappelé que le statut du personnel n'a pas encore été modifié.

M. Muller souligne que, sans le personnel, on ne fait pas fonctionner la Ville de Genève. L'Office du personnel de notre municipalité a comme préoccupation principale le mouvement. 270 personnes, responsables d'encadrement, ont suivi des colloques en vue d'une plus grande flexibilité. Selon le magistrat, les fonctionnaires ne recherchent pas avant tout une meilleure rémunération, mais la mobilité la plus grande possible. M. Muller affirme que nous devons aboutir à un assouplissement du statut, mais par quels moyens? Ne devrait-on pas s'approcher du Code des obligations pour une évolution subtile? Il existe, en Ville de Genève, une excellente qualité du personnel, avec quelques exceptions; que faire avec cette minorité?

En bref, le magistrat désire un statut plus simple et plus souple, mais non une remise en question générale; il aimerait se diriger vers la notion de convention collective. Il estime qu'un tiers des fonctionnaires n'a pas lu les textes du statut, d'où une simplification souhaitée.

Il s'agit, pour le Conseil administratif, de savoir si le Conseil municipal appuie ces démarches.

M. Erhardt se réfère au document «Plan de réformes 1997» où nous pouvons lire, à la page 6, que le statut, à moyen terme, doit être refondu. A la page 9, nous découvrons le détail des pistes mises en place, en collaboration avec la commission du personnel. La formation, en 1998 (21 séances), a concerné toutes les personnes qui assument une fonction d'encadrement. Le contexte général comportait deux volets:

- a) sensibilisation au changement;
- b) ouvrir le dialogue sur les difficultés quotidiennes.

Ses buts:

- ouvrir des contacts entre l'Office du personnel et les membres de la hiérarchie;
- amélioration du recrutement et de l'intégration du personnel;
- meilleure mobilité dans l'administration;
- organisation du travail, avec temps partiel et horaires variables;
- bien-être et sécurité du personnel;
- évaluation des fonctions modernisée;
- formation;
- rémunération.

Au niveau des réalisations, le PLEND est devenu permanent (et non plus ponctuel) et la mobilité interne a atteint un stade opérationnel. Une personne à plein temps s'occupe du secteur «Bien-être et sécurité du personnel».

Questions

Il est répondu à un commissaire que le tournus du personnel se situe entre 5 à 8% (surtout au niveau des temporaires).

D'autre part, le Conseil administratif a reçu le statut du personnel de la Ville de Zurich et des contacts ont été établis avec Lucerne et Fribourg. Certaines communes «traditionnelles» ont franchi le pas avant Genève.

Autre question: quelles sont les intentions exactes du Conseil administratif? S'agit-il de mettre en cause le statut public et de faciliter les licenciements?

Le Conseil administratif veut maintenir le statut public. Par ailleurs, le Conseil municipal a renforcé les droits du personnel dans le domaine des licenciements, notamment par les possibilités d'être entendu.

Sur le fond, une administration doit avoir la possibilité de résilier le contrat d'une personne incompétente. Les collègues se démotivent si l'on ne peut se

défaire d'une «brebis galeuse». Actuellement, les licenciements – même pour justes motifs – sont extrêmement rares (1 ou 2 sur plusieurs années). Cette procédure reste très compliquée et coûteuse.

Le Conseil administratif dispose-t-il d'un inventaire des problèmes et des défauts? Avec quels spécialistes l'exécutif envisage-t-il de travailler?

Selon les magistrats auditionnés, le nouveau statut se fera avec et non contre le personnel. Il faudra éviter une accumulation de niveaux hiérarchiques. L'organigramme devra être léger.

Les experts désignés sont:

- M. Jeandupeux, ancien chef du personnel à Neuchâtel;
- M. Graf, directeur adjoint à l'Institut pour la prévention de l'alcoolisme et des toxicomanies (Lausanne);
- des spécialistes dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité.

Pour la révision du statut lui-même aucun expert n'a encore été nommé.

Un membre de la CADHER se demande s'il ne faudrait pas un choix entre le statut du fonctionnaire et autre chose. Souvent, le temps partiel permet l'ouverture vers d'autres intérêts (pas forcément le repos).

Réponse: la prise de conscience du temps partiel n'est pas évidente. On ne lâche pas facilement 20 à 30% du revenu en période de difficultés économiques. A ce sujet, une information a accompagné la fiche de paie. Mais attention à une fonction publique à deux vitesses.

Les cas sociaux ne sont-ils pas poussés vers une demande de rente AI? Il s'avère juste qu'une tendance dans cette direction existe. Or cette «facilité» coûtera cher à long terme.

La rétrogradation existe-t-elle en Ville de Genève? Non, car il existe les droits acquis. Il s'agit d'utiliser la période probatoire pour évaluer un collaborateur ou une collaboratrice.

L'enquête administrative est rarement appliquée.

Un commissaire se demande si la refonte du statut du fonctionnaire ne se résume pas aux cas sociaux. Il n'y aurait donc pas de refonte complète à envisager?

Quid du salaire au mérite? Il n'est pas question de salaire au mérite, mais peut-être de primes et de l'évaluation des motivations.

Le Conseil administratif estime qu'il faudra passer en revue l'entier du statut du personnel (et non par touches successives).

Deuxième séance

Audition de M. François Curty, président de la commission du personnel, accompagné de M^{me} Bonjour et de MM. Aliprandi, von Auw et Soto

Les fonctionnaires de la Ville de Genève sont inquiets au sujet d'une refonte de leur statut, à l'instar de ce qui se passe à la Confédération et dans d'autres villes suisses. Selon M. Curty, le Conseil administratif veut aller dans le même sens. Dès avril 1997, l'exécutif communal proposait le blocage des mécanismes salariaux et la refonte du statut du fonctionnaire.

Le Conseil administratif désirait ainsi maîtriser la charge financière concernant le personnel et la politique de l'emploi. Le Conseil administratif voulait s'attaquer à la masse salariale, d'où suspicion de la part de la commission du personnel.

Parallèlement, le Conseil administratif a émis le vœu de créer un groupe de travail réunissant la commission du personnel, l'Association des cadres de l'administration municipale (ACAM) et l'Office du personnel. Mais, à ce jour, le groupe projeté ne s'est jamais réuni.

La commission du personnel serait prête à collaborer et à soumettre des propositions, par exemple en ce qui concerne le personnel temporaire, la période d'essai de trois ans, les conditions de travail, etc.

Le Conseil administratif a-t-il vraiment l'intention d'associer la commission du personnel aux travaux de révision du statut, se demande M. Curty?

Par rapport aux licenciements, il est rappelé qu'il existe les articles 95, 96 et 97 du présent statut, qui permettent des licenciements.

L'article 97 autorise une résiliation, avec délai de trois mois, en cas de faute grave, ce qui correspond aux dispositions du Code des obligations et aux entreprises privées. A ce niveau, ne touchons-nous pas une difficulté auprès des chefs de service, qui ont de la peine à prendre des directives et des sanctions?

La commission du personnel ne s'oppose pas à la notion de flexibilité, lorsqu'elle est voulue par les collaborateurs (sinon les personnes ne sont plus motivées). Le Conseil administratif a d'ailleurs nommé récemment quelqu'un qui doit s'occuper de la mobilité du personnel.

M. Curty indique que la commission qu'il préside a été associée aux séminaires avec deux thèmes: notions de changement et réformes de l'Office du personnel.

Dès à présent, c'est l'être humain qui se situe au centre des préoccupations de l'Office du personnel et non plus les fonctions et les postes de travail. La commis-

sion du personnel se montre très favorable à la réforme qui privilégie l'écoute des salariés au lieu de l'écoute des règlements.

Le président de la commission du personnel juge qu'il existe trop de hiérarchie. Dans les faits, on ne demande pas grand-chose au personnel.

A la lecture de la résolution N° 262, on constate que le Conseil administratif veut procéder à des économies, mais la commission du personnel ne peut pas adhérer à une baisse de salaires. La réforme du statut devrait améliorer certains facteurs, par exemple la situation du personnel temporaire, répète M. Curty. Il y aurait 800 contrats temporaires, et parmi ceux-ci combien de faux temporaires?

La commission du personnel aimerait traiter les thèmes suivants:

- a) révision du temps probatoire jugé trop long (3 ans);
- b) améliorer la représentativité des syndicats, qui ne sont ni reconnus, ni écoutés; seule la commission du personnel est agréée.

Il serait préférable de constituer une intersyndicale plutôt que d'avoir une commission du personnel. Cela implique une révision du statut.

Il ne s'agit en tout cas pas de se rapprocher du Code des obligations, qui représente une base minimale;

- c) question des emplois temporaires qui durent, au lieu de fonctionnariser;
- d) simplification du système des indemnités, mais sans diminutions.

Selon M. Curty, le salaire au mérite existe déjà dans notre municipalité, car nous avons des augmentations de salaire ordinaires et extraordinaires.

En conclusion, le président de la commission du personnel de la Ville de Genève affirme que la résolution N° 262 ne peut pas être soutenue, car elle est fondée sur une baisse de la masse salariale.

Par contre, la commission se montre favorable à la modernisation des statuts (elle avait choisi ses représentants en avril 1997).

Troisième séance

Audition de l'Association des cadres de l'administration municipale (ACAM)

Se présentent: MM. Choffat, président, Pellaton, vice-président, et Aegerter, membre (ancien président).

M. Choffat communique à la CADHER que le comité de l'ACAM est favorable à un nouveau statut du personnel, pour autant que l'on suive l'invite de la résolution.

Les observations suivantes s'imposent: un statut quelconque ou tel ou tel règlement représente l'aboutissement d'un travail préalable. Une réflexion pour une politique des ressources humaines est en cours (qui doit précéder tout nouveau statut). L'ACAM est associée à divers groupes de réflexion; ainsi, elle peut formuler des propositions.

Selon le président de l'ACAM, les questions de licenciements et d'une rigidité excessive sont prématurées. D'ailleurs, le statut en vigueur permet de licencier plus ou moins facilement.

Certaines dispositions du statut relèvent plutôt d'un règlement d'application. Le futur statut devrait constituer un socle, un cadre général, accompagné de règles d'application, qui traitent de points ponctuels.

L'ACAM ne craint-elle pas une précarisation du statut? M. Choffat estime que le travail effectué dans les groupes de réflexion s'avère très satisfaisant; la consultation prévaut et il est tenu compte des observations. Ces groupes ont notamment étudié les données «hygiène et sécurité».

A la question d'un commissaire, le président de l'ACAM précise qu'il n'existe pas encore de groupe de travail avec mission d'élaborer un nouveau statut.

Un autre membre de la CADHER reprend les termes de M. Choffat, qui a dit antérieurement que le statut du personnel doit représenter l'aboutissement d'un processus; celui-ci est-il suffisamment en marche?

Selon M. Choffat, le processus fonctionne correctement, mais on peut faire encore mieux. Néanmoins, il constate que le Conseil administratif et l'Office du personnel ont le désir d'augmenter et d'accélérer le cours des choses.

La mobilité concerne l'ensemble du personnel, y compris les cadres; elle ne sera vraiment efficace que lorsque la formation s'améliorera.

M. Aegerter soutient la comptabilité analytique, avec un contrôle de gestion. Il précise, par ailleurs, que l'administration ne peut pas déroger au statut de droit public; ce dernier représente un garde-fou, car le Code des obligations permet des licenciements et des sanctions sans que la personne ne soit entendue.

L'ACAM désire tout mettre à plat et faire œuvre de reconstruction.

Prise de position des partis

Les Verts disent oui à la résolution si l'on prend en considération uniquement l'invite.

Les socialistes remarquent que le personnel n'a pas formulé de demandes. Il s'avère gênant d'imposer nos conditions à la commission du personnel. Néanmoins, ils voteront positivement pour faire démarrer le processus, d'autant plus que le Conseil municipal gardera le contrôle final de la situation, puisque c'est le législatif municipal qui tranchera (par exemple, maintien ou non du statut public).

Les radicaux se déclarent favorables à une révision du statut et adhèrent au lancement de la mécanique.

Les démocrates-chrétiens voteront l'invite de la résolution, qui reste d'ordre général. La réflexion doit s'effectuer en finalité sous l'autorité du Conseil municipal.

Les libéraux affirment qu'il faut voter le plus vite possible. Le Conseil administratif demande au Conseil municipal uniquement l'aval pour changer le statut.

Un représentant de l'Alliance de gauche s'abstiendra, car le sujet de la résolution n'est nullement défini; il est étonné par le discours euphorique de l'ACAM. Un autre membre estime qu'il n'a rien entendu de convaincant. L'Alliance de gauche refusera l'invite, car c'est le changement pour le changement.

Vote

La commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville (CADHER) vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'approuver l'invite de la résolution N° 262 par 9 oui (2 L, 1 R, 1 DC, 3 S, 2 Ve) et 3 non (3 AdG).

Texte de l'invite

Le Conseil municipal accepte le principe de l'élaboration d'un nouveau statut du personnel, basé sur des conceptions modernes de gestion, respectueuses du personnel et valorisant celui-ci, ces démarches s'effectuant en concertation avec les partenaires sociaux et avec l'appui d'experts.

P.-S.: en vertu de l'article 124, point 3, du règlement du Conseil municipal, la CADHER invite le bureau du Conseil municipal à faire voter la dissolution de cette commission ad hoc (faute d'objets en suspens).

M. Bernard Paillard, président de la commission (AdG/SI). J'ai en effet été le président – et théoriquement je le suis toujours – de la commission ad hoc pour les réformes en Ville (CADHER) et c'est à ce titre que j'aimerais intervenir

pour commenter le P.-S. de la dernière page du rapport où il est rappelé la perspective de la dissolution de cette commission.

J'aimerais rappeler simplement ce que le règlement dit au sujet des commissions ad hoc et de leur dissolution éventuelle: «La dissolution ne peut se produire que lorsque le dernier objet dont la commission est saisie a été traité en séance plénière.» Donc, le rapport de M. Savary a été l'occasion de revisiter la liste des objets en attente de rapport. Vous êtes, Monsieur Savary, le dernier membre de notre Conseil à avoir rendu un rapport de la CADHER, puisqu'il reste encore quatre sujets qui doivent faire l'objet d'un rapport; trois ressortissent à un groupe et un autre à un autre groupe. Alors, en tant que président de cette commission, j'ai écrit aux deux chefs de groupe des deux partis en question, en les priant soit de bien vouloir rappeler aux rapporteurs de l'époque de terminer leur travail ou alors, à défaut, de demander à un nouveau rapporteur de liquider ces objets que nous attendons.

Je voulais donc simplement faire le point de la situation. Je crois savoir que, en tout cas dans un groupe, celui dont on attend encore trois rapports, la relève a été assurée, mais je laisserai le représentant de ce parti nous le dire et, quand le quatrième et dernier objet arrivera dans notre commission, là, en séance plénière, la commission ad hoc sera enfin dissoute tacitement.

M. Guy Savary, rapporteur (DC). Les rapports des commissions servent en général à mettre fin aux travaux d'une commission qui traite tel ou tel sujet des propositions à la clé. Ce soir, nous devons raisonner quelque peu différemment, car il s'agit avant tout d'interpeller le Conseil administratif et M. Muller, maire de la Ville de Genève, en particulier; notre interpellation portera sur l'état d'avancement de la réflexion en ce qui concerne le thème de la révision du statut des fonctionnaires.

M. le maire a déjà fait une courte déclaration à ce sujet lors des dernières séances du Conseil municipal mais notre groupe souhaiterait un exposé un peu plus large. Premièrement, les experts cités en page 4 du rapport sont-ils désignés et procèdent-ils à une analyse en profondeur? Deuxièmement, qu'en est-il du travail préparatoire avec la commission du personnel et l'Association des cadres de l'administration municipale (ACAM)? Troisièmement, pouvez-vous confirmer que nous nous trouvons à un stade préliminaire et que les négociations en vue d'un nouveau statut des fonctionnaires n'ont pas encore débuté?

Le Parti démocrate-chrétien votera l'invite de la présente résolution, étant entendu qu'il se prononcera sur le fond au moment de la présentation d'un projet pour un nouveau statut des fonctionnaires.

Premier débat

M. Sami Kanaan (S). Le groupe socialiste votera l'invite de la résolution N° 262, rejoignant ainsi la majorité de la commission ad hoc. J'insiste sur cette invite, dans la mesure où les considérants datent d'une autre époque, car si 1997 n'est pas si lointain, cela peut pourtant paraître très éloigné vu le ton extrêmement alarmiste de ces considérants.

En effet, à l'époque, on nous annonçait des déficits annuels probables de 80 millions de francs si nous ne prenions pas des mesures drastiques pour réduire les dépenses et, du coup, cette résolution a été perçue, à juste titre, par le personnel et d'ailleurs par nous-mêmes, comme une volonté du Conseil administratif, peut-être cachée mais néanmoins bien présente, de faire des économies non négligeables sur le dos du personnel par quelque moyen que ce soit, soit par la révision de l'échelle des rémunérations vers le bas, soit par des suppressions de postes. C'était évidemment un contexte assez difficile. Nous avons discuté de ce sujet et, à juste titre, nous avons été – en tout cas nous, socialistes – assez méfiants vis-à-vis des intentions réelles ou supposées du Conseil administratif.

Même si on prétend que le contraire, il est effectivement extrêmement difficile de parler d'une réforme du statut du personnel dans un contexte de restriction budgétaire, parce que même si l'exécutif ne souhaite pas en profiter pour faire des économies, il est normal que les principaux concernés, c'est-à-dire le personnel lui-même, ne puissent pas s'empêcher d'y voir une volonté d'économie. La situation s'est améliorée; nous ne savons cependant pas combien de temps cela durera et, comme je l'ai déjà dit il y a quelque temps, cela montre aussi la validité très relative des pronostics en matière de recettes fiscales. On nous annonçait en 1997 des déficits de 80 millions; nous avons aujourd'hui des bonis de 27 millions et, apparemment, d'après les rumeurs qui courent sur le budget financier quadriennal, cela va plutôt en augmentant.

Moi, je dirai: tant mieux! C'est l'occasion ou jamais de voir ce qui pourrait être amélioré dans le statut du personnel, car, dans un contexte d'embellie budgétaire, on est débarrassé de la crainte que qui que ce soit – l'exécutif ou quelqu'un d'autre – veuille en profiter pour faire des économies. C'est donc vraiment dans une atmosphère constructive que peuvent s'engager des discussions. Là, nous ne pouvons qu'appuyer la commission du personnel qui dit elle-même – et le rapport relève très bien, en pages 5 et 6, les propos des représentants de la commission du personnel – qu'on peut mieux faire en matière de statut et que toute une série de points peuvent être améliorés. Je ne citerai évidemment pas tous les points, mais je relève, par exemple, en page 6, les éléments suivants: «La commission du personnel se montre très favorable à la réforme qui privilégie l'écoute des salariés au lieu de l'écoute des règlements» ou: «Le président de la commission juge qu'il

existe trop de hiérarchie» et encore: «La situation du personnel temporaire est à réviser» – d'ailleurs, la presse d'aujourd'hui le relève une fois de plus suite à une décision du Tribunal fédéral. Il y a ensuite une liste non négligeable de points que la commission du personnel souhaiterait traiter.

La commission du personnel dit clairement qu'elle n'acceptera pas n'importe quoi, et cela est bien normal, mais elle est ouverte à la discussion et, selon la manière dont se déroule la négociation, elle prendra ses responsabilités et prendra position, ainsi que le personnel dans son ensemble. Nous, ensuite, au Conseil municipal, nous prendrons à notre tour nos responsabilités. La commission du personnel conclut à la fin de l'audition en disant qu'elle «se montre favorable à la modernisation du statut». Je ne vois donc aucune raison aujourd'hui de ne pas voter cette invite, puisqu'elle correspond aux souhaits de l'exécutif et de la commission du personnel. De plus, le groupe socialiste a toujours dit que les relations avec le personnel et toutes les questions inhérentes au personnel devaient être avant tout négociées par les partenaires sociaux et que le Conseil municipal, dans la mesure du possible, ne devait intervenir qu'en dernier recours s'il y avait conflit. Nous avons dû le faire sur l'accord salarial il y a quelques années; cela a été difficile et nous préférons éviter les situations où il faut trancher en cas de conflit. Nous estimons que le Conseil administratif et la commission du personnel sont parfaitement en mesure de se mettre d'accord sur une réforme.

J'aimerais aussi dire que c'est une occasion à saisir dans un contexte plus large. On vient de nous présenter à la commission des finances l'esquisse du contrôle de gestion et nous avons découvert à cette occasion que c'était bien plus qu'un contrôle de gestion; apparemment, le Conseil administratif a des velléités de réforme profonde du service public. Nous réservons d'ailleurs notre opinion à ce sujet, dans la mesure où il s'agit d'une version très censurée du *new public management* – où l'on censure surtout, dirais-je, le contrôle politique du Conseil municipal. Le débat est lancé. Dans le cadre d'une réforme du service public, le personnel a forcément un rôle important à jouer; c'est donc l'occasion ou jamais de remettre sur la table des questions qui sont d'ailleurs là depuis longtemps, comme de supprimer des niveaux hiérarchiques ou de donner la possibilité d'augmenter la mobilité du personnel.

Un autre élément important du contexte concerne la fin de l'accord salarial qui portait sur trois ans et qui vient à échoir à la fin de cette année. Nous n'avons pas encore d'informations officielles à ce sujet, mais il semblerait que des contacts aient été pris. Dans le même esprit, il serait souhaitable que le Conseil administratif et la commission du personnel aient une approche globale de ces questions plutôt que de négocier au coup par coup, une fois sur les salaires, une fois sur le statut, une fois sur le contrôle de gestion. De toute façon, nous sommes profondément convaincus qu'aucun statut n'est figé à jamais. Tout sys-

tème, toute structure doit évoluer – dans le bon sens, évidemment; chacun peut avoir ses opinions à ce sujet. Du moment que les deux partenaires sont ouverts à la discussion, autant en profiter pour le faire dans un contexte d'embellie budgétaire.

En dernier lieu, j'aimerais relever ici une fois de plus le contraste entre le secteur privé et le secteur public. Dans le secteur privé, pour satisfaire les appétits de plus en plus voraces des actionnaires, on restructure en procédant à des licenciements et les patrons découvrent, dix ans plus tard, qu'ils se sont débarrassés d'un tas de collaborateurs dont la mémoire collective serait très précieuse pour la viabilité à long terme d'une entreprise, mais il est en général trop tard lorsqu'ils s'en rendent compte. Alors, la collectivité publique peut donner un exemple en investissant à long terme dans le personnel, en le responsabilisant, en le formant et surtout en le motivant pour qu'il continue à donner le meilleur de lui-même, dans l'intérêt général, ce qu'il fait déjà.

Le groupe socialiste votera donc l'invite de la résolution N° 262 et, comme je l'ai déjà dit – et je le répète – en se distançant bien sûr des considérants de l'époque.

M. Jean-Charles Lathion (DC). La réforme du statut des fonctionnaires est un leitmotiv; on l'évoque en particulier durant les périodes de restrictions budgétaires. A ces moments-là, lorsque l'on examine les comptes, l'on considère plus le nombre de fonctionnaires que leurs véritables actions dans le cadre des administrations – actions de qualité, comme on l'a vu tout à l'heure à travers l'évaluation dont nous a parlé le maire de Genève.

Nous avons la chance aujourd'hui de sortir des chiffres rouges et de voir proposer une véritable refonte de ce statut, pour qu'il soit adapté à l'évolution de la société. Une administration souple et moderne, une administration recon nue, un personnel et des cadres dont on doit encourager la mobilité à laquelle ils aspirent, tels sont les vœux du PDC. Ces vœux concordent avec le projet de résolution du Conseil administratif et nous nous réjouissons de constater que celui-ci prône un statut plus simple, plus souple dans la reconnaissance des bases de ce statut, qu'il encourage la mobilité, la formation et l'organisation du temps de travail. Autant de thèmes, je le rappelle, traités également dans le cadre de l'Etat de Genève.

Le PDC adhère donc au projet de la résolution N° 262, mais nous souhaiterions – est-ce trop demander? – que la mise en place des dispositions se fasse également en concertation avec le Conseil d'Etat qui poursuit le même objectif. Une telle démarche ne pourrait, à notre avis, qu'encourager la mobilité du personnel entre la Ville et l'Etat et vice et versa.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Le groupe libéral se réjouit de pouvoir enfin confier au Conseil administratif la tâche de réformer le statut du personnel de la Ville de Genève. En effet, pour que nos collaborateurs puissent trouver une sérénité, le calme et une motivation, il convient d'avoir un statut moderne, dépoussiéré, souple et attractif qui leur permette de travailler dans de bonnes conditions.

Vous me permettrez d'ajouter, Madame la présidente, que si, effectivement, à l'époque du dépôt de ces réformes par le Conseil administratif, la situation financière de la Ville était un tout petit peu plus alarmante qu'aujourd'hui, nous avons constaté un changement en trois ou quatre ans et il convient aussi de considérer qu'un changement contraire peut arriver tout aussi vite dans les années à venir. C'est pourquoi je pense qu'il faudra opter pour une réforme des statuts du personnel souple, de façon à éviter de se retrouver dans des situations qui mettent le Conseil administratif, le Conseil municipal et la fonction publique dans des situations tendues.

Nous nous réjouissons donc de voir qu'une large majorité de la commission souhaite la révision de ces statuts, mais je m'étonne un tout petit peu de l'état sclérosé de l'AdG à ce sujet, et je le déplore. Nous en reparlerons quand le Conseil administratif reviendra avec le statut modifié.

D'autre part, je confirme au président de la CADHER que M. Jean-Luc Perroz a effectivement repris le flambeau pour les trois rapports qui restent encore à déposer.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je crois ne surprendre personne en disant que nous sommes résolument et fermement opposés à la résolution N° 262, et cela non seulement en raison des considérants qui sont en grande partie erronés, comme vous pouvez le constater, notamment celui prédisant pour les quatre années à partir de 1997 des déficits de l'ordre de 80 millions; on a vu ce qu'il en était et on voit bien d'ailleurs le manque de fiabilité des prévisions et de certaines analyses. (*Protestation de M. Pierre Muller.*)

Notre estimé maire n'aime pas que je rappelle les chiffres mentionnés dans cette résolution. Je ne fais que lire, Monsieur le maire; il est mentionné dans les considérants: «Les prévisions budgétaires quadriennales alarmantes prévoyant un déficit de l'ordre de 80 millions de francs par an pour les quatre années à venir.» C'est votre rédaction, Monsieur le maire, ce n'est pas la mienne. C'est vous-même qui vous réjouissez, avec nous d'ailleurs, des bons résultats de l'année dernière, aussi bien que de ceux de cette année. Il ne faut donc pas m'en vouloir si je relève simplement quelques divergences entre vos déclarations d'il y a trois ans et

vos envolées lyriques d'aujourd'hui pour vous féliciter des résultats dont vous seriez à l'origine aujourd'hui. Je me permets par conséquent de souligner ces différences dans votre approche. Je ne voulais d'ailleurs pas m'adresser à vous; vous m'avez interrompu, c'est donc vous qui avez suscité cette réaction. Je voudrais continuer par conséquent à développer la position qui est la nôtre.

Nous considérons que la résolution N° 262 procède exactement de la même logique que celle que nous constatons aussi bien sur le plan cantonal que fédéral, européen et au-delà; il y a une volonté extrêmement féroce initiée par le néo-libéralisme mondialiste d'affaiblir l'Etat et les services publics et de livrer les collectivités publiques essentiellement aux technocrates qui sont quasiment les marionnettes d'un certain nombre de milieux d'affaires, c'est-à-dire les affairistes. Cela est pour nous inacceptable. Ce que nous défendons, ce sont des services publics œuvrant dans l'intérêt de la population; qu'ils soient le reflet des avancées sociales et également des points de départ de nouvelles avancées sociales qui répondent aux besoins de la population. Ce que nous défendons, c'est un personnel qui ne soit pas livré à l'arbitraire; ce sont des collectivités qui constituent un Etat impartial, que ce soit sur le plan national comme sur le plan cantonal. Ce que nous voulons, c'est que les membres du personnel ne risquent pas leur place lorsqu'ils dénoncent un certain nombre d'irrégularités. Nous avons bien vu ce qui s'est passé par exemple à la Banque cantonale de Genève; nous en avons parlé et nous en reparlerons le 6 juin – j'avais demandé la parole tout à l'heure et j'ai été surpris que cela n'ait pas été enregistré, mais j'y reviendrai. En tout cas, le problème dont je veux parler aujourd'hui dans mon intervention concerne le texte de la résolution qui nous est soumis.

Nous ne sommes donc pas dupes de ce qu'il y a derrière et, ce qu'il y a derrière, c'est M. le maire qui l'a dit. Je voudrais simplement vous lire une ou deux lignes de l'audition de M. le maire, lorsqu'il dit: «Ne devrait-on pas s'approcher du Code des obligations pour une évolution subtile?» Mesdames et Messieurs, vous savez très bien que le Code des obligations ne représente que le minimum par rapport à un statut. Il s'agit donc tout simplement de la précarisation absolue de ce statut. On ajoute encore un peu plus loin qu'«il aimerait se diriger vers la notion de convention collective». Cela signifie tout simplement qu'en lieu et place de la modernisation qu'il prétendait vouloir faire subir à ce statut, c'est tout simplement l'abolition du statut qu'il propose. En effet, lorsqu'il y a des conventions collectives, cela veut dire qu'il n'y a plus de statut du tout; c'est l'abandon du statut public du personnel.

Non! Nous refusons cela et qu'on ne se cache pas derrière des arguments tels que: «Oui, nous serions d'accord avec certaines invites.» Eh bien non! Dans le statut du personnel, il y a absolument tout ce qu'il faut pour que le Conseil administratif négocie avec le personnel et, lorsqu'il aura trouvé un accord avec le per-

sonnel, par rapport à telle ou telle modification statutaire, il n'y aura aucun problème, nous en discuterons au Conseil municipal. Mais qu'on ne vienne pas se cacher derrière la nécessité d'inviter le Conseil administratif à négocier avec le personnel et à moderniser le statut alors qu'en fait, directement ou indirectement, volontairement ou involontairement, on encourage une précarisation du statut et, en plus, l'introduction d'un salaire au mérite, que nous combattons également.

Nous partons d'un concept absolument général. En effet, la normalité pour quelqu'un qui travaille, que ce soit dans les services publics ou dans le privé, est de faire correctement son travail. Le salaire au mérite permet justement cette espèce de pression, de manipulation des gens et même l'affaiblissement de l'efficacité du service public. Un certain nombre de problèmes vont surgir dans les services, comme la rivalité entre les employés et, par conséquent, un climat extrêmement préjudiciable au bon fonctionnement des services publics. Nous sommes pour que les uns et les autres exécutent correctement leur travail; c'est un problème beaucoup plus culturel qu'autre chose. De plus, lorsqu'on sait qu'il y a derrière ce projet une baisse de la masse salariale, on ne peut admettre qu'il s'agisse de reconnaître les mérites des employés.

Nous sommes par conséquent pour que le statut du personnel ne soit d'aucune manière précarisé, qu'il puisse être un statut qui permette un fonctionnement beaucoup plus efficace de l'administration, notamment par un certain nombre de décisions qui permettront de stabiliser les temporaires et de ne pas engager des gens pour quelques mois ou quelques semaines dans le but d'éviter de les faire bénéficier d'un statut qui leur garantisse une certaine tranquillité, une certaine motivation et un engagement effectivement plein et entier au service de notre collectivité.

Nous sommes donc pour que le Conseil administratif, conformément aux statuts, négocie avec les associations du personnel; il n'est nullement besoin de voter une telle résolution pour y parvenir. Nous nous opposerons donc à cela, aussi bien, d'ailleurs, dans le cadre du Conseil municipal que sur d'autres terrains également s'il le fallait, pour contrer toute tentative de précarisation du statut du personnel et d'introduction d'une quelconque forme de salaire au mérite.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Les Verts voteront l'invite de la résolution N° 262 que je tiens à lire ici, parce que, honnêtement, je ne comprends plus ceux qui ne peuvent pas l'accepter: «Le Conseil municipal accepte le principe de l'élaboration d'un nouveau statut du personnel, basé sur des conceptions modernes de gestion, respectueuses du personnel et valorisant celui-ci, ces démarches s'effectuant en concertation avec les partenaires sociaux et avec l'appui d'experts.» Les Verts sont d'accord à 100% avec cette invite.

Nous admettons que les considérants soient quelque peu vieillots, mais on ne vote pas les considérants. J'aimerais juste rappeler deux ou trois faits. La résolution N° 262 a été déposée par le Conseil administratif en 1997; elle a été votée en 1999 et nous nous trouvons en 2000, ce qui représente beaucoup de temps et, pour les conseillers municipaux que nous sommes, qui ont assisté aux débats en commission, il faut toujours une année et demie, deux ans après la présentation d'un projet, remettre la main à la pâte. Cette année, ô grand bonheur, on a eu le droit d'avoir tous les procès-verbaux sur informatique; avec un petit moteur de recherche, on spécifie «statut du personnel» et tout le dossier sur le statut du personnel sort. Après l'avoir imprimé, j'ai pu effectuer un petit travail.

En résumant un peu la situation, si vous le permettez, il y a trois acteurs. Le premier est le Conseil administratif qui a eu une phrase très maladroite à cette époque, que M. Mouhanna a rappelée tout à l'heure: «Il faut que le statut du personnel s'approche du Code des obligations.» Alors, avec une telle phrase, la commission du personnel s'est mise sur les pattes arrières: on est en plein déficit, on a bien compris l'esprit du changement des statuts – c'était alors une précarisation du personnel. Nous ne sommes plus actuellement dans la même situation et M. le maire – je pense qu'il s'exprimera tout à l'heure – pourra peut-être rectifier sa phrase, citée par deux fois dans le procès-verbal. Nous espérons évidemment, en tant que conseillers municipaux, que les statuts du personnel s'éloignent nettement du Code des obligations, qui est un minimum standard, à ras les pâquerettes, dirais-je. Le deuxième acteur est l'Association des cadres, l'ACAM. L'ACAM est à 100% d'accord avec la refonte des statuts du personnel. Le troisième acteur est la commission du personnel, qui est évidemment sur les pattes arrière et qui n'est pas tellement chaude, parce qu'elle y voit une précarisation de personnel comme nos cousins de l'Alliance de gauche, mais elle est d'accord pour une modernisation.

Sur ce, les Verts acceptent cette invite et seront d'accord de discuter de cette refonte, parce que, premièrement, la mobilité et la formation ne figuraient pas dans les anciens statuts; deuxièmement, car, en Ville de Genève, il y a beaucoup de corps de métiers mais pas de réelle différenciation entre ceux-ci; troisièmement, il n'y a rien sur le travail à temps partiel – et nous y tenons – ni sur les temporaires et, ô Dieu, M. Lyon n'arrête pas de nous seriner depuis un certain temps avec les faux temporaires; or il n'y a rien de vraiment très précis sur l'introduction des temporaires dans le cadre de la fonction publique. La période d'essai de ces temporaires n'est pas tout à fait claire. Il y a en plus le problème des étrangers avec les accords bilatéraux avec l'Union européenne. Je rappelle d'autre part qu'on parle beaucoup de la municipalisation de la petite enfance, que certains groupes dans cette enceinte approuvent, mais 80% du personnel de la petite enfance a des permis B et on ne peut donc pas les engager actuellement. Il faudra donc bien qu'on refonde ces statuts du personnel.

Je peux comprendre le côté négatif de cette refonte. Premièrement, en ouvrant les statuts du personnel, il faut accepter qu'on discute des licenciements – bien que, actuellement, les fonctionnaires puissent être licenciés dans certains cas. Deuxièmement, le salaire au mérite peut être introduit dans des nouveaux statuts du personnel, c'est vrai. Je vous dis tout de suite que les Verts sont absolument opposés à l'entrée en matière sur le salaire au mérite. Troisièmement, on soulève le problème des annuités ordinaires et extraordinaires. Voilà pour le côté négatif. Si nous faisons la balance entre le côté positif et le côté négatif, nous constatons que nous avons intérêt à réviser les statuts du personnel, pour la collectivité et pour le personnel.

Pour terminer, Madame la présidente, j'aimerais quand même relever – grâce à IntraCM – qu'il existe un bon nombre de projets d'arrêtés ou motions déposés depuis un certain temps qui proposent des modifications d'articles dans le statut du personnel. Je crois qu'il faudrait mettre tout cela dans un beau paquet et en rediscuter. J'en cite quelques-uns: en 1996, projet d'arrêté de M. Daniel Sormanni, accepté: «Nomination à titre définitif et résiliation dans le Service d'incendie»; M. Jean-Pierre Lyon, en 1996: «Le mandat électif de la fonction publique»; en 1996, MM. Sormanni, Rodrik, Launay, Rumo: «Modification du statut du personnel concernant le licenciement» et M. Sormanni: «Licenciement pendant la période d'essai»; en 1997, M. Jean-Pierre Lyon: «Les recours sur la fonction publique»; en 1998, MM. Sormanni, Soragni, Launay: «Les auxiliaires»; en 1998, toujours MM. Sormanni, Launay, Soragni concernant à nouveau les auxiliaires; ensuite, un projet d'arrêté de Pascal Hohenweg pour le temps partiel; ensuite, un projet d'arrêté pour la modification de l'article 5 du statut, qui est à l'ordre du jour de cette session, proposée par l'Alliance de gauche. Je peux continuer: MM. Didier Burkhardt, Alain Comte, Hubert Launay, Bernard Paillard, M^{me} Marie-France Spielmann: article 84, «Défendre les intérêts des membres du personnel» et puis, pour finir, l'article des syndicats publics sur les faux temporaires, évidemment en relation avec les statuts du personnel.

Alors, s'il vous plaît, arrêtons de déposer ponctuellement des projets d'arrêtés qui modifient les statuts du personnel et allons-y, rediscutons enfin de leur refonte globale dans le sens de l'invite qui nous est proposée ce soir. (*Applaudissements.*)

M. Bernard Lescaze (R). Je suis un peu étonné de voir que les uns se réjouissent et que les autres semblent s'affliger d'une telle invite pour revoir le statut du personnel.

Le groupe radical votera cette invite mais sans s'en réjouir ni s'en affliger, parce que nous pensons qu'il appartient d'abord au Conseil administratif de faire

des propositions. Or les premières ont été faites au début des années 90 et il est vrai qu'on n'a pas beaucoup avancé depuis. Le conseiller municipal Perler vient de nous lire une liste abondante de propositions venant d'ailleurs toutes de l'Alternative, laquelle est précisément majoritaire depuis 1991. Qu'avez-vous fait, Mesdames et Messieurs, pour améliorer le statut du personnel que vous prétendez tous défendre avec une langue de bois admirable, les uns défendant les avantages acquis, les autres défendant seulement certaines propositions? Devrais-je vous dire que, moi, je ne n'ai pas peur du salaire au mérite, parce que je suis persuadé que les fonctionnaires de la Ville sont très méritants et que de toute façon, comme on le voit dans ce qui se fait pour les fonctionnaires allemands et notamment les professeurs d'université, cette prime ne constitue qu'une toute petite partie du salaire.

Le problème est que l'invite qu'on veut nous faire voter, je ne dirais pas que c'est du bouillon pour les morts, mais en tout cas c'est de la langue de bois et en petits copeaux; cette invite ne veut rien dire et je ne comprends pas non plus nos partenaires-adversaires de l'Alliance de gauche qui se refusent à accepter des conceptions modernes de gestion respectueuse du personnel et valorisant les démarches qui pourraient s'effectuer en concertation avec les partenaires sociaux; tout un chacun ici peut y souscrire.

Il est vrai que le recours à des experts me paraît nettement plus dangereux. J'ai eu déjà l'occasion de le dire sinon dans cette assemblée, du moins dans une autre, il y a trois choses qui perdent absolument un politicien; l'amour est ce qu'il y a de plus agréable, le jeu est ce qu'il y a de plus rapide mais le recours à des experts est ce qu'il y a de plus sûr. (*Rires.*) Je crois donc que le Conseil administratif ferait bien de proposer ses propres solutions, en s'appuyant s'il le veut sur des experts, mais sans trop y prêter attention. Qu'il revienne après une négociation réelle et solide nous faire approuver ou désapprouver ces propositions.

Nous avons l'impression, depuis des années, de tourner en rond. Selon moi, les acteurs de cette situation ne sont pas tout à fait ceux que le préopinant citait; il y a d'une part le gouvernement de cette Ville, d'autre part le personnel de cette Ville, peu importe les éventuelles divisions qu'il peut exister entre les différentes strates de l'administration. C'est à eux d'abord à se mettre d'accord, le Conseil municipal n'étant là que pour donner sa bienveillante onction. Nous ne pouvons pas faire plus.

En conséquence, que le oui soit fort, que le non soit vigousse, l'important maintenant c'est que le Conseil administratif prenne ses responsabilités et qu'effectivement notre ordre du jour ne soit plus encombré par ces innombrables motions, résolutions, projets d'arrêtés extrêmement partiels, dont je pense que, très souvent, les auteurs n'ont même pas consulté réellement le personnel avant de les déposer.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). J'ai écouté très attentivement les grands spécialistes, mais les deux précédents orateurs avant moi ont fait le procès de l'Alliance de gauche. J'aimerais juste dire à ces deux personnes que c'est véritablement une affaire communale; ce n'est pas une motion lancée à l'autre bout du monde qui ne concerne pas la Ville de Genève. Si vous prenez les 100 points inscrits à l'ordre du jour de nos séances d'hier et d'aujourd'hui et que vous faites une petite croix sur ce qui concerne la loi sur l'administration des communes, ces deux mêmes orateurs peuvent sortir leur petit cahier.

Mesdames et Messieurs, vous reprochez à l'Alliance de gauche de refuser la résolution N° 262. Mon éminent collègue M. Mouhanna nous a dit que le Conseil administratif peut négocier demain avec la commission du personnel sans même nous avertir et nous faire une proposition suite à ces négociations. Ils n'ont pas besoin de nous, ils n'ont pas besoin de cette résolution. Vous savez, les résolutions vont dans le tiroir des oublis, mais cela présente bien de dire que le Conseil municipal a voté cette magnifique affaire. Mais dites-moi ce que cela apporte de plus!

Je reste très perplexe par rapport au dépoussiérage, etc. Vous êtes en train, Mesdames et Messieurs, d'accepter ou de refuser de signer un référendum concernant la suppression du statut de fonctionnaire fédéral; quand je vous entends et quand j'entends le grand Parti libéral qui est ovationné pour ses propositions de dépoussiérage, je me demande s'il ne nous prépare pas une privatisation. Le personnel sur un tablard, un petit coup et il tombe en bas du tablard parce qu'on n'est pas très content. Peu de gens ont parlé franchement dans cette salle. La grande Entente est pour des négociations; en tant qu'ancien syndicaliste ayant travaillé sur les statuts des TPG, je sais ce que sont un patron et un syndicat. Je reste donc très perplexe par rapport à cette affaire.

J'ai posé deux fois la question en deux semaines et j'ai montré un article au Conseil administratif en lui demandant ce qu'il pensait de l'arrêté du Tribunal fédéral sur les faux temporaires. On est totalement dans l'illégalité et pas un ne m'a répondu! Ensuite vous venez me dire: «On va faire de grandes négociations, etc.» Alors, je vous relance la balle au bond; j'ai lu très attentivement cette résolution, étudiée par l'ancienne commission du personnel qui arrivait en bout de mandat, mais la nouvelle commission du personnel, avec des nouveaux membres, a déjà négocié et fait une série de propositions au Conseil administratif lors de plusieurs entrevues. Je ne veux pas être méchant et vous dire comme tout à l'heure: «retournons l'objet à la commission ad hoc» et qu'elle discute une fois avec la nouvelle commission du personnel qui a fait une série de propositions pour la suppression des faux temporaires. Voilà du concret! Je peux vous dire que l'Alliance de gauche vous aurait soutenus dès demain. Mais votre machin... Prenez le statut actuel, c'est exactement le même texte et vous voulez qu'il soit voté

pour faire plaisir au personnel et que vous puissiez lui dire: «Vous avez vu, on est avec vous, on est gentil!» Il faut arrêter. S'il n'y avait pas dans les statuts l'article mentionnant que le Conseil administratif ne peut pas négocier sans l'ordre du Conseil municipal, je dirais qu'on l'améliorerait encore en apportant un certain nombre de choses. Mais là, il n'y a rien de plus. Lisez les statuts du personnel, Mesdames et Messieurs, ou bien demandez à M^{me} Tiziana Sagace qu'elle vous les envoie, parce que vous ne devez pas les avoir!

Si nous votons non, nous votons la conscience tranquille, parce qu'on n'abolit pas les statuts, tout est déjà dedans et nous n'avons pas besoin de les voter à nouveau.

M. Alain Comte (AdG/TP). Je crois que beaucoup de choses ont été dites, mais j'aimerais revenir sur quelques points de la résolution N° 262 qui est très passéiste dans ses considérants; cela a d'ailleurs été relevé à moult reprises par M. Mouhanna, entre autres.

Quant aux 101 propositions pour une meilleure gestion des affaires municipales présentées au Conseil municipal le 17 mars 1992, quelques-unes ont été acceptées et c'est tant mieux, mais la plupart ont été abandonnées. Je reviens aussi sur la phrase qui dit qu'on devrait s'approcher du Code des obligations; c'est vraiment aller vers le pire de tout pour le personnel de la Ville de Genève. D'autre part, M. Lescaze nous a fait une grande diatribe comme quoi nous n'avons rien fait et je crois qu'il a eu la réponse par M. Perler qui a cité toute une série de motions; je n'ai pas entendu beaucoup de noms de l'Entente dans ces motions qui visaient toutes à améliorer le statut du personnel et non à précariser les conditions de travail du personnel.

M. Bernard Lescaze (R). Aucune n'a été votée!

M. Alain Comte. ... non à précariser les conditions de travail, Monsieur Lescaze.

J'aimerais aussi rappeler que dans le statut du personnel, lorsqu'en 1995 le peuple a élu l'Alternative et l'Entente, nous avons fait une espèce d'échange, parce que certains de nos collègues du Conseil municipal élus, étant fonctionnaires de la Ville, ne pouvaient pas siéger. A ce moment-là, nous avons fait un échange, parce que, dans les rangs de l'Entente en particulier, certaines personnes ont des mandats pour quelques dizaines, quelques centaines ou quelques millions de francs. On a donc décidé que les fonctionnaires de la Ville de Genève pour-

raient siéger dans ce Conseil et que, en contrepartie, les mandataires de la Ville de Genève siégeant dans ce Conseil pourraient conserver leur mandat. Voilà où nous en sommes arrivés, mais ce n'est pas grâce à l'Entente, Monsieur Lescaze; toutes les propositions d'amélioration ont été faites par l'Alternative et vous en êtes conscient.

L'Alliance de gauche de l'époque avait refusé cette résolution N° 262 et, étant donné qu'elle date déjà d'un certain temps et qu'elle est complètement passiste, le Parti du travail recommande à nouveau de voter non. Un nouveau statut ne peut qu'apporter des choses négatives et je ne vois pas pourquoi on refondrait un statut qui va bien mais que l'on doit améliorer au coup par coup lorsqu'il y a un problème, plutôt que de le refondre complètement.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). J'interviens certes pour la deuxième fois, mais je ne peux pas laisser passer ce que certains ont dit tout à l'heure par rapport à la position que j'ai développée.

Quelques mots d'abord, à travers vous, Madame la présidente, destinés à M. Perler pour lui rappeler que, lorsqu'il a cité un certain nombre de propositions émanant soit de l'Alliance de gauche soit d'autres groupes de gauche, il s'agissait essentiellement de propositions qui étaient destinées à diminuer voire à éliminer un certain nombre de précarités. Il ne s'agissait pas de propositions de précarisation telles que mentionnées dans les considérants du texte de la résolution N° 262. Il fallait le rappeler.

D'autre part, M. Lescaze, surtout, s'est plu à rappeler que la position que j'ai développée était au nom de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants); eh bien, je me plais également à rappeler que le parti de M. Lescaze, représenté sur le plan fédéral par M. Couchepin, défend une modernité synonyme de démantèlement social permanent, d'élévation de l'âge de la retraite, de diminution des prestations sociales, de privatisation et même de privatisation de la formation, etc. Donc, quand M. Lescaze nous parle de modernité, je m'en méfie au plus haut point, parce que cette modernité rime avec démantèlement social et nous nous battons de toutes nos forces contre cette modernité comme nous nous battons tous les jours et vous le savez bien. Vous essayez d'intervenir dans ce sens au niveau de la Confédération, dans le statut du personnel fédéral, comme vous l'avez essayé également sur le plan cantonal. Cependant, vous n'avez pas pu parvenir à vos fins – vous vous rappelez certainement de ce qui s'était passé; j'y étais aussi pour quelque chose, comme vous pouvez vous en souvenir. Eh bien, j'espère que vous allez aussi avoir la même mauvaise surprise de la part du personnel de la Ville qui se battra bec et ongles pour contrer toute tentative de précarisation de son statut.

Quant à l'histoire de salaire au mérite, il faut arrêter avec cela. Pour nous, comme je l'ai dit tout à l'heure, la normalité, c'est que chacune et chacun, en citoyen responsable, fasse correctement son boulot et que les autres soient sanctionnés, ce que le statut permet actuellement. Tout le reste n'est que prétexte et alibi. Ce qui est recherché, c'est la précarisation et, par voie de conséquence, c'est véritablement une volonté d'aboutir, d'une manière ou d'une autre, à ce que les collectivités publiques soient livrées aux affairistes. Cela, nous le combattons de toutes nos forces, il faut que cela soit clair.

Je termine en disant – comme je l'ai dit plusieurs fois – que personne ne peut dire aujourd'hui dans cette enceinte que le Conseil administratif n'a pas les prérogatives nécessaires pour engager des négociations avec la commission du personnel. On nous a d'ailleurs dit plusieurs fois qu'il y a des discussions permanentes; par exemple, M. le maire nous a dit l'autre jour qu'il avait négocié l'affectation des 3 millions qui ont été portés dans le chapitre des provisions dans les comptes 1999. Il y a donc des négociations; eh bien, qu'il les poursuive et qu'il vienne nous voir, mais qu'il ne nous propose pas une espèce d'invite vide de sens et qui n'a comme finalité pour certains que de pouvoir dire au personnel: «Voyez, le Conseil municipal veut absolument qu'on révise votre statut.» De plus, il en résulterait évidemment un certain nombre d'éléments pervers qui pourraient s'appuyer sur les considérants.

Nous nous opposerons donc à ce texte-là et nous invitons le Conseil administratif à utiliser les prérogatives qui figurent aussi bien dans son cahier des charges que dans le statut du personnel de la Ville.

M. Sami Kanaan (S). Je crois qu'il faut rappeler le sujet de la discussion de ce soir. On ne parle pas d'un nouveau statut du personnel; notre vote ne porte pas sur un nouveau statut, encore moins une quelconque précarisation du personnel – cela, en tout cas, les socialistes ne le voteraient sûrement pas. Quant aux fantasmes de M. Lescaze en matière de modernité, revue et corrigée par les radicaux, il peut les garder pour lui. Le salaire au mérite n'entrera pas en Ville de Genève tant que la majorité alternative sera en place.

Ce que nous votons ce soir, c'est un mandat au Conseil administratif, que lui-même avait proposé à l'époque. Nous lui confions un mandat, parce que, comme cela a été dit, le Conseil administratif n'a à peu près rien fait sur le statut du personnel pendant les années 90; la seule proposition qu'il ait faite est la résolution N° 262 de 1997, dans un esprit, à l'époque, de volonté d'économie budgétaire. Comme je l'ai déjà dit, nous refusons l'idée d'économie budgétaire dans le cadre d'une révision du statut du personnel.

Il n'est effectivement pas indispensable de voter un mandat, puisque la compétence de base existe et que le Conseil administratif et le personnel peuvent

négociier. Le problème est que nous ne sommes pas sûrs que cela aille de soi et que cela se fasse dans l'esprit que nous souhaitons. Nous tenons à ce que cela se fasse surtout parce qu'il y a ces négociations sur ce qui suivra l'accord salarial et surtout parce qu'il y a tous ces efforts sur le possible contrôle de gestion qui, en fait, est une réforme profonde du service public. Nous tenons donc d'autant plus à ce qu'il y ait une discussion sur le statut du personnel et nous tenons absolument à ce que le Conseil administratif en parle avec la commission du personnel. Nous ne sommes pas sûrs qu'il le fera sans ce mandat. C'est donc dans l'intérêt du personnel et, d'autre part, pour être sûrs que nos préoccupations pour l'amélioration du statut, conformes d'ailleurs à ce que demande la commission du personnel, tel que dit dans le rapport, soient prises en compte.

Formellement, le Conseil municipal ne vote jamais les considérants; ceux-ci sont un accompagnement au texte, qui n'est pas négligeable il est vrai, mais du moment qu'une majorité du groupe dit clairement que les considérants ne sont plus d'actualité, ils sont de toute manière refusés. Même s'ils dataient d'hier, on les refuserait. Ce n'est pas seulement une question d'époque, c'est une question de pertinence; nous ne voulons pas de ces considérants. Formellement, le Conseil municipal vote l'invite. L'invite consiste en un mandat confié au Conseil administratif pour être sûr que ces négociations aient lieu.

Nous tenons beaucoup à ce que cela ait lieu aujourd'hui pour une autre raison: il n'y a pas une situation plus idéale qu'une embellie budgétaire et une majorité alternative pour le faire. Il y aura de toute façon une révision du statut, mais j'aurais très peur d'attendre; si par hasard – par malheur – la majorité alternative était battue une fois aux élections – cela peut arriver, nous le savons tous – et si cette révision était faite par une majorité de l'Entente, alors là, je serais inquiet, vu ce qu'a déclaré le groupe radical. Autant profiter du fait que nous avons, avec les Verts, une majorité de gauche au Conseil municipal et au Conseil administratif et une situation budgétaire meilleure pour discuter sereinement de toutes ces questions. En effet, toutes les propositions citées par mon collègue Perler – je le remercie et je le félicite pour le travail qu'il a fait – sont bien jolies, mais c'est forcément du bricolage. Non pas parce que nous sommes incompétents, mais parce qu'en tant que conseillers municipaux nous n'avons forcément pas les moyens ni les ressources pour aborder les questions dans leur ensemble. Ces propositions montrent simplement que le Conseil administratif a été trop passif sur ce sujet et qu'il faut faire quelque chose de manière globale dès que possible.

Une dernière remarque au sujet du salaire au mérite. A part le groupe radical, personne au sein du Conseil administratif ni dans la majorité alternative n'a parlé de salaire au mérite et personne ne le soutiendrait, j'espère en tout cas pas les socialistes. Le salaire au mérite dans la fonction publique ne peut être que pervers, parce qu'il est à peu près impossible, à quelques rares exceptions près, de

définir des performances individuelles, en supposant que cela soit souhaitable, ce qui n'est d'ailleurs pas le cas. En outre, qui déciderait de la valeur de ces performances? Les chefs de service? Cela engendrerait certainement une ambiance détestable dans les services. Et quel en serait le bénéfice? Dans les entreprises où le salaire au mérite existe – à part dans les banques où l'on distribue les primes par millions – c'est à la marge du budget des salaires du personnel, c'est-à-dire 2% environ. Est-ce que cela vaut la peine d'engendrer une ambiance détestable pour distribuer quelques primes par-ci, par-là? En fait, dans la plupart des cas, l'immense majorité du personnel reçoit cette prime de manière quasi automatique, parce qu'on n'a pas envie de choisir, et il reste quelques pauvres personnes qui, par malheur, ont déplu au chef de service, qui ne la reçoivent pas. Est-ce que cela vaut vraiment la peine de se lancer dans cette direction?

Je crois qu'il y a une majorité très nette qui ne veut pas entrer en matière sur le salaire au mérite ou la précarisation du personnel. Donc, je ne comprends pas la position de nos cousins des deux formations de l'Alliance de gauche, car ils vont contre les intérêts de la commission du personnel tels qu'énoncés dans le rapport et ils vont contre toute logique politique de l'Alternative.

M. Bernard Lescaze (R). Je voulais faire une intervention générale, parce que cette résolution qu'on nous propose de voter, qui n'est ni un mandat ni un chèque en blanc, me paraissait relativement bénigne et je comprenais malgré tout quelques inquiétudes de l'Alliance de gauche.

Mais je dois ici quand même préciser une ou deux choses, en ce qui concerne d'abord les incompatibilités. Monsieur Comte, vous savez pertinemment que, pour ma part, j'étais pour les incompatibilités totales: un conseiller municipal ne pouvait pas être fonctionnaire municipal ni avoir un mandat public. C'est la position que j'ai tenue jusqu'au bout et, si j'ai été minorisé, c'est parce que, des deux côtés de cette assemblée, des gens avaient intérêt à mélanger les torchons et les serviettes. Mais, pour ma part, j'étais pour des incompatibilités strictes. Cela a été possible pendant quatre ans, plus après.

En ce qui concerne la précarisation, il ne faut pas jouer sur les mots. A l'heure actuelle, personne ne parle de précariser le personnel de la Ville, tout le monde est contre cela, mais j'aimerais quand même rappeler que les plus petits salaires de la Ville se situent exactement au niveau du salaire médian de l'ensemble de la population, c'est-à-dire que la moitié de la population gagne moins que les plus modestes salariés de la Ville de Genève. Cela n'est certainement pas quelque chose que j'approuve, c'est simplement un fait et, comme le sait très bien M. Mouhanna, puisqu'un de ses maîtres à penser le disait, les faits sont parfois plus têtus qu'un lord-maire de Londres.

En ce qui concerne le salaire au mérite, j'ai précisément dit que cela ne pouvait toucher qu'une toute petite partie du salaire total. J'aimerais bien maintenant que les socialistes me disent, puisqu'ils le défendent tellement à l'Etat, ce qu'ils entendent par «nouvelle gestion publique» ou *new public management* où l'on distribue des primes. J'ai toujours cru que ces primes étaient distribuées dans le service suivant le mérite du service et le gain qu'il avait obtenu pour la fonction publique. Pour ma part, d'ailleurs, comme souvent les gens de l'Alliance de gauche, je ne suis pas très favorable à cette nouvelle gestion publique, parce que ce système, qui peut être avantageux, recouvre des opacités vraiment inquiétantes. J'ai toujours dit que je n'étais pas tellement favorable à cela; il fallait d'abord qu'on me prouve que c'était un gain.

En revanche, ce que j'ai dit tout à l'heure et que je maintiens, c'est que dans l'Allemagne socialiste du chancelier Schroeder – il y a, me direz-vous, beaucoup de socialismes, autant que de pays européens – les professeurs d'université recevront, selon un récent projet de loi, la plus grande partie de leur salaire en fixe, comme cela se fait en Suisse et à Genève, et une petite partie, de 15 à 20%, selon leur mérite. Pour certaines fonctions, cela me paraît juste et bon et ce qui est possible dans l'Allemagne fédérale socialiste pourrait être fait aussi, toutes choses étant égales, dans la Genève du XXI^e siècle. Je n'ai rien dit d'autre; je n'ai pas dit qu'il fallait l'instaurer pour l'instant en Ville de Genève. J'ai dit au contraire que toutes les négociations entre le personnel et la Ville devaient être conduites par le Conseil administratif, qu'à l'avis du groupe radical cela ne concernait pas directement les conseillers municipaux et que ce n'est qu'à l'issue de ce processus de concertation avec les partenaires sociaux que nous pourrions, en tant que politiques, être appelés à donner, ou non, notre approbation et, bien entendu, le cas échéant, à ouvrir les cordons de la bourse, parce que je ne me fais aucune illusion, cette réforme coûtera de l'argent et ne permettra pas de faire des économies, ce n'est d'ailleurs pas là son but; les partis de l'Alternative l'ont tous dit.

Alors je tiens à ce que ces choses-là soient ici clairement précisées pour qu'on ne nous fasse pas dire ce que nous n'avons pas dit. Je répondrai encore à M. Comte en conclusion. M. Couchepin, dont il a parlé, est valaisan et, pour ma part, je suis genevois; M. Couchepin est conseiller fédéral et, pour ma part, je suis conseiller municipal. Ce que dit l'un n'engage que lui et ce que dit l'autre n'engage que cet autre. Excusez-moi, mais, pour ma part, je reste à ma place. C'est dans cette enceinte que je dis certaines choses et je ne m'occupe pas de ce que d'autres font à leur niveau et à leur échelon. Ce n'est pas là notre discussion de ce soir.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Je serai très bref; j'ai oublié de dire quelque chose qui me tenait à cœur lors de ma première intervention. Lorsque nous avons

rencontré l'Association des cadres ou la commission du personnel, très peu de femmes – voire aucune – n'en faisaient partie. Alors, en cas d'acceptation de cette résolution, je tiens, en tant que conseiller municipal – et c'est pour cela que je fais cette intervention, pour que cela soit dans le *Mémorial*, parce que je sais que la fonction publique le lit – à ce qu'il y ait des femmes dans ces organes de discussions, car elles apportent un autre point de vue, surtout lorsqu'on doit discuter de statuts.

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'aimerais rappeler que notre société évolue, et la fonction publique aussi. On parle de plus en plus de temps partiel, de réduction du temps de travail; on évoque le télétravail; on a évoqué également tout à l'heure le travail des femmes. On a vu finalement tout le monde s'exprimer sur le statut de la fonction publique et je pense que nous souhaitons tous que cette fonction publique ait un statut moderne et solide.

Par contre, nous constatons, au niveau de l'Alliance de gauche, et je le regrette, qu'il y a une non-entrée en matière. Il y a une sorte de fermeture dogmatique à toute idée de changement, à toute idée de faire progresser le statut de la fonction publique. Que ce soit dans le cadre des négociations avec l'Etat ou avec la Ville de Genève, on se trouve toujours face à une position fermée. Nous ne pouvons que regretter cette position et souhaiter que l'Alliance de gauche réfléchisse, revienne sur ses positions et participe à l'évolution de ce statut qui nous semble de toute façon incontournable.

M. Pierre Muller, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est vrai que cette affaire de modification du statut de la fonction publique municipale est restée longtemps au frigo, et je m'en excuse déjà auprès de vous.

Si je prends la parole, c'est d'abord pour vous donner une bonne nouvelle. Les délégués de la nouvelle commission du personnel et de la nouvelle ACAM ont été nommés, et le Conseil administratif aussi a décidé de nommer trois personnes. Il s'agit en premier lieu du maire, ce qui signifie qu'à partir du 1^{er} juin le président de cette délégation, respectivement le maire, ainsi que deux conseillers administratifs seront remplacés. Je serai de la partie et je représenterai, en principe, la partie minoritaire de l'Entente. M. Hediger représentera la gauche.

J'aimerais revenir rapidement sur les conditions qui ont prévalu à cette résolution en 1997. Elles n'étaient évidemment pas du tout identiques à celles que nous connaissons actuellement et je crois que cela a été dit assez clairement dans cette enceinte. En effet, nous accumulons depuis un certain nombre d'années des déficits, que je dirais même récurrents. Il fallait absolument que le Conseil administratif entreprenne tout ce qui était en son pouvoir pour essayer de les juguler.

J'en reviens maintenant à ce qui a été dit à propos du BFQ. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, même si vous n'avez pas encore reçu le budget financier quadriennal, puisqu'il est actuellement en discussion au Conseil administratif et dans mes services, j'aimerais vous dire que les prévisions qui ont été faites en ce qui concerne le poste 30, «Charges du personnel», sont assez difficiles à assumer, dans la mesure où, avec la reprise des mécanismes salariaux, ce n'est pas seulement de quelques millions que cela augmente par année, cela a un effet exponentiel. Si je ne vous en dis pas plus, c'est que l'ensemble du Conseil administratif n'a pas été complètement informé et que le BFQ – comme je vous le disais – n'est pas encore adopté par le Conseil administratif, mais il faudra en tenir compte.

Il est vrai qu'actuellement on peut supporter la reprise des mécanismes salariaux et le statut du personnel tel qu'il est compris. Je crois cependant que c'est justement dans une période de haute conjoncture – dont je salue encore une fois le retour, absolument abrupt et soudain, parce que c'est vrai que cela nous simplifie la vie – que nous devons entreprendre des travaux importants tels que la refonte du statut du personnel.

Monsieur Mouhanna, vous revenez toujours avec les mêmes histoires et chaque fois je prends la parole pour vous dire que vous faites un peu partie de ces gens qui manquent de souplesse intellectuelle et qui rabâchent les mêmes histoires depuis longtemps. Les déficits de la Ville de Genève n'avaient en effet pas été prévus par celui qui vous parle, respectivement par tous les mandataires éminemment qualifiés auxquels nous faisons appel, à savoir les instituts de sondage, le laboratoire d'économie appliquée, les banques et toutes les personnes que vous appréciez et qui nous donnent des indications. Alors, ni vous ni moi ne sommes devins. Ni vous ni moi n'avons prévu le retournement de la conjoncture, mais une chose est sûre, c'est que, peut-être avec votre appui, nous avons pu mettre en place des conditions-cadres qui permettent le développement de l'économie locale. Je crois que c'est cela qui est extrêmement important et j'espère que ces conditions-cadres et l'état à nouveau florissant de l'économie, dureront pendant encore un certain nombre d'années et, pourquoi pas, pour toujours, parce que cela nous simplifie vraiment la vie et cela nous permet d'avoir des projets.

Vous avez aussi parlé tout à l'heure de mon audition et en particulier de ce que j'avais dit à propos du Code des obligations. Le Code des obligations, c'est évidemment le minimum, ce n'est pas la référence, mais c'est néanmoins une garantie contre les excès. Il faut en effet savoir que, dans certaines entreprises et dans certains domaines, des employés ne bénéficient même pas des conditions du Code des obligations; or c'est, à tout le moins, le minimum auquel on doit pouvoir arriver. Je suis personnellement partisan des conventions collectives de tra-

vail. Voyez-vous, Monsieur Mouhanna, pendant de nombreuses années – et je vous l’ai déjà dit, je crois – j’ai eu l’occasion de travailler avec des gens comme vous, c’est-à-dire des syndicalistes qui défendaient leur point de vue, moi-même étant employeur, et j’ai toujours été convaincu que, lorsque nous arrivions après d’âpres discussions à un résultat qui s’appelait convention collective de travail, il fallait absolument la respecter au pied de la lettre.

La convention collective de travail est quelque chose qui me tient à cœur, parce que, pour moi, cela donne un cadre légal, comme le statut du personnel. On sait cependant que ce statut du personnel doit être évolutif. J’ai envie de vous dire ici, Mesdames et Messieurs, sachant d’abord que le Conseil administratif a repris son bâton de pèlerin et va remettre l’ouvrage sur le métier, qu’il faut faire attention. Ne pas faire évoluer le statut de la fonction publique à ce jour, c’est courir le risque qu’à terme le statut soit modifié par des gens autres que nous, qui ne font pas partie du Conseil municipal ni du Conseil administratif. Vous savez très bien qu’une initiative pour changer le statut de la fonction publique pourrait aboutir. A ce moment, il sera beaucoup plus difficile pour nous de cadrer les modifications que nous souhaitons apporter.

Mesdames et Messieurs, je crois que le Conseil administratif a certes tardé à traiter ce dossier, du fait des circonstances, modification de la répartition du Conseil administratif et des élections. Tous les travaux qui nous sont aussi tombés dessus ces derniers mois ont fait que nous avons un peu laissé cette résolution de côté, mais, actuellement nous voulons reprendre ce travail et faire avancer ce dossier, toujours en concertation avec l’Association des cadres de l’administration municipale, avec la commission du personnel et, bien sûr, avec vous, pour que tout cela évolue dans un bon sens.

En conclusion, je souhaite que vous nous laissiez un peu de temps pour que nous puissions vous présenter des propositions intéressantes, modernes et acceptables pour la fonction publique municipale. Je reprendrai pour terminer la magnifique métaphore de notre ami Lescaze. C’est vrai que l’invité de la résolution peut paraître un peu de la langue de bois, alors je dirai tout simplement que cette invite est un bel exemple de langue de bois, et en petits copeaux. M. Lescaze, merci beaucoup pour ces bons mots, parce que vous détendez au moins l’atmosphère sur un dossier particulièrement difficile.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je comprends que certains n’aient pas envie que je reprenne la parole. M. Lescaze dit que j’aurais je ne sais quel maître à penser; il me reprochait d’avoir cité M. Couchepin, qui serait extérieur au Conseil municipal. Je ne sais pas où M. Lescaze a été chercher mon maître à penser, dans le Conseil municipal ou ailleurs.

En parlant de l'Allemagne et d'autres pays sous régime socialiste, je voudrais dire que, d'après ce qui se passe, l'habit ne fait pas le moine, surtout lorsqu'il s'agit d'un déguisement. De ce point de vue là, je laisse la responsabilité de désigner sous tel ou tel label à ceux qui jugent les uns et les autres.

Quant à nous, Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), je suis étonné que M. Kanaan dise que notre position est contraire à l'esprit de l'Alternative, comme s'il n'était pas au courant que, depuis toujours, nous nous battons contre la précarisation du statut du personnel. Je rappelle qu'il y avait la double majorité à l'Etat de Genève, qu'il y avait aussi bien le monocolore complet au Conseil d'Etat et une grande majorité au Grand Conseil; nous n'avons pas laissé cette double majorité imposer une précarisation du statut de la fonction publique. Donc, ses craintes par rapport à une future majorité de droite au Conseil municipal sont un peu exagérées et je regrette de dire que, chaque fois qu'il s'agit de la défense des acquis sociaux, chaque fois qu'il s'agit de défendre le droit des salariés, le droit des jeunes et des retraités, chaque fois qu'il s'agit de défendre les acquis sociaux en général, il se trouve que, malheureusement, les frontières de la droite s'élargissent quelque part et nous le regrettons.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Certains s'étonnent que nous ne comprenions pas l'invite; je vais donc tenter de vous expliquer en quelques mots les deux points qui nous dérangent fondamentalement.

Le premier point concerne la référence à la conception moderne de la gestion du personnel. Nous avons toujours été opposés au *new public management*. Quand on ne s'y oppose pas, on fait le lit de la nouvelle loi sur le statut du personnel fédéral, qui démantèle les conditions-cadres de ce statut. Le second point qui fait que cette invite est inacceptable pour nous concerne la référence à l'appui d'experts. Les experts sont Arthur Andersen SA; on les connaît, ils sont à la base de tous les projets de privatisation systématique. Le personnel de Swisscom remercie aujourd'hui ce type d'experts. Ceux qui les ont crus se sont fait bernier et nous n'allons pas tomber dans ce panneau.

Pour ces deux raisons fondamentales, qui ne sont pas pour nous quelque chose de superficiel, notre groupe demande que ce vote soit fait à l'appel nominal.

M. Bernard Paillard (AdG/SI). J'aimerais ajouter quelques mots sur un des aspects du débat et décocher quelques flèches sur la nouvelle gestion, le *new public management*.

J'aimerais parler, en faisant un très bref résumé, de trois aspects du *new public management* qui en font une proposition la plupart du temps inacceptable.

Premièrement, c'est qu'il y a dans l'idée même des enveloppes du *new public management* un déficit de contrôle démocratique par le législatif. Notre assemblée perdrait le contrôle, l'information et finalement le vote de toute une série d'activités que nous étudions chaque année à la loupe dans nos commissions respectives et dans la commission des finances, ce qui nous permet d'être dans le coup. Deuxièmement, le *new public management* favorise les zones grises de l'administration dans lesquelles on ne sait pas quelles sont les relations humaines et quels sont les moyens qui sont mis en œuvre pour atteindre les objectifs. Troisièmement, j'ai été invité en 1992 par la Radio suisse romande pour un débat sur le *new public management*. J'étais un des premiers à être en discussion avec un socialiste qui, lui, le soutenait. Eh bien, depuis 1992, nous n'avons jamais soutenu le *new public management*, contrairement à un groupe ici représenté, qui est un groupe cousin et membre de l'Alternative; nous y sommes absolument opposés. Nous l'accepterions à une seule condition. Cette condition, que les experts, les universitaires qui étudient ces questions mettent en avant, y compris certains professeurs socialistes d'université, en particulier à Lausanne, mais que l'on n'entend jamais citer sur les bancs politiques dans cette enceinte ou ailleurs, cette condition primordiale, *sine qua non*, c'est le renforcement des droits et de la représentation du personnel pour entrer en matière. Certains d'entre vous seront d'accord, d'autres pas, mais cette condition n'a jamais été posée en tant que telle. Si elle l'avait été, si des projets réels et des négociations sur cette question avaient eu lieu, nous aurions peut-être pu nuancer nos propos, mais ça n'a pas été le cas.

Le *new public management* est encore une manière de nous proposer un tableau de bord devant lequel on regarde – comme dans un avion – quels sont les clignotants rouges ou verts. Alors, on peut effectivement discuter de la constitution du tableau de bord, c'est vrai que c'est un outil de gestion qui est utile, mais nous devrions aussi, de temps en temps, nous poser la question de la réalité de ce qui se passe dans les entreprises ou les services. Une carte n'est pas le territoire, comme disait un géographe allemand. Eh bien, de la même manière, un tableau de bord n'est pas la réalité de ce qui se passe dans les services ou dans l'entreprise. La réalité, c'est un tissu humain constitué de relations extrêmement compliquées, dont les organigrammes ne donnent qu'une idée pâle et souvent décalée de ce qui s'y produit. L'accès à l'information, l'accès aux interfaces et finalement à la circulation du pouvoir sont souvent beaucoup plus complexes que les organigrammes semblent parfois nous le faire croire.

Deuxième débat

La présidente. La parole n'étant plus demandée, nous allons passer au vote à l'appel nominal demandé par M. Mino. M. Mino, êtes-vous suivi? (*Plus de*

quatre conseillers municipaux lèvent la main.) Nous sommes maintenant en procédure de vote et je vous prie de regagner vos places. Je vais prier notre secrétaire, Madame Ecuyer, de bien vouloir procéder à l'appel nominal. A partir de maintenant, les personnes qui entreront n'auront plus le droit de vote.

Mise aux voix à l'appel nominal, la résolution est acceptée par 43 oui contre 20 non (3 abstentions.)

Ont voté oui (43):

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC), M^{me} Nicole Bobillier (S), M. Didier Bonny (DC), M. Roberto Brogгинi (Ve), M^{me} Sophie Christen (L), M. Philippe Cottier (DC), M. Pierre de Freudenreich (L), M^{me} Diana de la Rosa (S), M^{me} Diane Demierre (L), M. Roger Deneys (S), M. Guy Dossan (R), M^{me} Michèle Ducret (R), M. Michel Ducret (R), M. Alain Fischer (R), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Jean-Marie Hainaut (L), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M. François Harman (L), M^{me} Monica Huber Fontaine (Ve), M^{me} Vanessa Ischi (Ve), M. Sami Kanaan (S), M. André Kaplun (L), M^{me} Virginie Keller Lopez (S), M^{me} Michèle Künzler (Ve), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Pierre Losio (Ve), M^{me} Christina Matthey (Ve), M. Pierre Maudet (R), M. Guy Mettan (DC), M. Mark Muller (L), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Pascal Perler (Ve), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Georges Queloz (L), M. Pierre Reichenbach (L), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Sandrine Salerno (S), M. Guy Savary (DC), M. Armand Schweingruber (L), M. Daniel Sormanni (S), M. René Winet (R).

Ont voté non (20):

M. Alain Comte (AdG/TP), M^{me} Eustacia Cortorreal (AdG/TP), M. Alain Dupraz (AdG/TP), M^{me} Fatiha Eberle (AdG/SI), M^{me} Héléne Ecuyer (AdG/TP), M. Jacques François (AdG/SI), M^{me} Monique Guignard (AdG/TP), M^{me} Liliane Johner (AdG/TP), M. Guy Jousson (AdG/TP), M. Daniel Künzi (AdG/SI), M^{me} Ruth Lanz (AdG/SI), M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI), M. Jacques Mino (AdG/SI), M. Souhail Mouhanna (AdG/SI), M^{me} Isabel Nerny (AdG/SI), M. Bernard Paillard (AdG/SI), M. Alain-Georges Sandoz (AdG/TP), M^{me} Marie-France Spielmann (AdG/TP), M^{me} Evelyne Strubin (AdG/SI), M^{me} Marie Vanek (AdG/SI).

Se sont abstenus (3):

M. René Grand (S), M. Roman Juon (S), M. Bernard Lescaze (R).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (13):

M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M^{me} Renate Cornu (L), M. Olivier Coste (S), M^{me} Barbara Cramer (L), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Gérard Deshusses (S), M. Jean-Marc Guscetti (L), M. François Henry (L), M. Alain Marquet (Ve), M. Paul Oberson (Ve), M. Damien Sidler (Ve), M. François Sottas (AdG/TP), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Présidence:

M^{me} Alice Ecuivillon (DC), présidente, n'a pas voté.

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal accepte le principe de l'élaboration d'un nouveau statut du personnel, basé sur des conceptions modernes de gestion, respectueuses du personnel et valorisant celui-ci, ces démarches s'effectuant en concertation avec les partenaires sociaux et avec l'appui d'experts.

4. **Rapports de majorité et de minorité de la commission «bureau et chefs de groupe» chargée d'examiner la motion de MM. Jean-Pierre Lyon, Roger Deneys, Christian Zaugg et M^{me} Monique Guignard, renvoyée au bureau du Conseil municipal le 15 février 2000, intitulée: «Nouvelle législature: adaptation des jetons de présence du Conseil municipal de la Ville de Genève» (M-34 A)¹.**

A. Rapporteur de majorité: M^{me} Hélène Ecuier.

La commission s'est réunie le lundi 13 mars et le mercredi 22 mars 2000 sous la présidence de M^{me} Alice Ecuivillon, secondée par M^{me} Tiziana Sagace, secrétaire administrative du Conseil municipal. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Saskia Petroff que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

¹ Développée, 3448.

Rappel de la motion N° 34

Considérant:

- qu'au début de chaque législature le bureau du Conseil municipal adapte les jetons de présence des séances plénières, des commissions, des rapporteurs et des présidents de commissions;
- que la somme allouée pour les jetons n'est pas adaptée chaque année en fonction du coût de la vie;
- que l'ensemble du bureau du Conseil municipal avec les chefs de groupe de notre parlement négocient un projet d'adaptation des jetons,

Le Conseil municipal invite le bureau du Conseil municipal, en collaboration avec les chefs de groupe politique, à présenter un projet de modifications des jetons de présence du Conseil municipal de la Ville de Genève.

Préambule

Afin de préparer le travail et d'avoir une base de discussion avec les chefs de groupe, le bureau s'est réuni le 2 mars 2000 pour l'examen d'une proposition chiffrée présentée par la présidente du Conseil municipal, Alice Ecuivillon; la discussion, assez fournie et laissant présager de longs débats, a abouti à un vote permettant de faire une proposition susceptible d'obtenir l'approbation d'une majorité des représentants des groupes.

Audition des motionnaires

Lors de la séance du 13 mars, les représentants des motionnaires, MM. Jean-Pierre Lyon et Roger Deneys, nous présentent l'argumentation de leur motion. En effet, avant 1995, les jetons de présence étaient automatiquement adaptés en fonction du coût de la vie, par le bureau, au début de chaque législature, en accord avec les chefs de groupe; ces jetons de présence représentent aussi un moyen de financer les partis. Le but de cette motion est de provoquer le débat au sein du bureau et parmi les chefs de groupe. Un motionnaire suggère aussi d'aider les partis en leur offrant la possibilité de nommer un attaché parlementaire pour soutenir le travail des conseillers municipaux afin d'en améliorer le «professionnalisme»; cette proposition ne sera pas discutée dans le cadre de cette motion.

Les motionnaires soulignent également l'importance du travail des rapporteurs, qui représente parfois de nombreuses heures de dactylographie et de recherche; ce travail devrait être mieux indemnisé.

La présidente nous rappelle qu'au Grand Conseil l'adaptation des jetons de présence se fait par le bureau, lors de la dernière année de législature, pour la législature suivante; le bureau n'est donc pas directement concerné par sa proposition.

Travaux de la commission

Lors de ses séances des 13 et 22 mars 2000, la commission «bureau et chefs de groupe» a passé en revue les différents points constituant les jetons de présence en se basant sur les propositions du bureau du Conseil municipal, inspirées par celles de la présidente. Pour simplifier, chaque point sera présenté ci-dessous de manière synthétique avec un bref commentaire, la discussion, très fournie, parfois touffue et divergente, étant plutôt difficile à résumer.

Proposition de modifications de la présidente, modifiées par le bureau

<i>Jetons de présences</i>	<i>91-95</i>	<i>95-99</i>	<i>99-03</i> <i>proposition</i>	<i>Vote du</i> <i>bureau</i>
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
a) Séance plénière	100	110	120	120
b) Présidence (Grand Conseil: président = + 50%)	120	130	180	180
c) Séance de commission, par heure	70	80	90	90
d) Présidence de commission, par heure	90	100	135	120
e) Rapporteur, par heure d'étude de l'objet	110	120	140	130
f) Rapport de la commission des naturalisations, par rapport	90	100	110	100
g) Caucus préparatoire, par séance	—	100	100	100
h) Repas, par séance plénière avec relevée	—	30	30	30

La forte augmentation pour la présidence suit l'exemple du Grand Conseil, où le président touche un jeton de présence de 50% plus élevé qu'un autre député.

Indemnités

	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1. Indemnité présidence du CM, par année	5000	5500	6000	6000
2. Indemnité membre du bureau, par année	2500	2750	2900	2750

Indemnités aux partis politiques

En 1995, cette indemnité s'élevait globalement à 56 000 francs dont 28 000 francs partagés également entre les six partis, ce qui représentait

Motion: jetons de présence

4666 francs par parti, et 28 000 francs répartis proportionnellement au nombre de conseillers municipaux de chacun des partis. Avec sept groupes, il convient d'adapter cette somme qui passerait à 65 000 francs, dont 35 000 francs représentant une somme fixe de 5000 francs par groupe, et 30 000 francs à répartir de manière proportionnelle soit:

<u>Entente:</u>		Fr.	Fr.	<i>Par parti</i> Fr.
– Parti libéral	19 CM	7 125	+ 5 000	= 12 125
– Parti démocrate-chrétien	9 CM	3 375	+ 5 000	= 8 375
– Parti radical	8 CM	3 000	+ 5 000	= 8 000
Total Entente		13 500	+ 15 000	= 28 500
<u>Alternative:</u>		Fr.	Fr.	Fr.
– Parti socialiste	12 CM	4 500	+ 5 000	= 9 500
– AdG/SolidaritéS-Indépendants	12 CM	4 500	+ 5 000	= 9 500
– AdG/Parti du travail-Progressistes	10 CM	3 750	+ 5 000	= 8 750
– Parti des Verts	10 CM	3 750	+ 5 000	= 8 750
Total Alternative		16 500	+ 20 000	= 36 500
Total		30 000	35 000	65 000

Nouvelles propositions

	<i>Proposition</i> Fr.	<i>Vote du bureau</i> Fr.
Chefs de groupe, séances plénières	120	120
Chefs de groupe, par séance de caucus	120	120
Voyage de commissions et du bureau	44 000	47 000
Formation et conférences	6 000	6 000
Association des anciens conseillers	5 000	1 000

L'indemnité aux chefs de groupe se justifie par le supplément de travail et de frais représentés par cette responsabilité; quant aux subventions pour les sorties, elle avaient été supprimées sur demande des Verts, en 1989. A l'époque, il y avait 3000 francs par commission. La réintroduction de cette subvention devrait pouvoir permettre à chacun des conseillers municipaux de participer à une sortie de commission, afin de mieux faire connaissance.

Pour les sorties de commissions, la subvention se compose comme suit: Fr.

– 11 commissions à 3000 francs	33 000
– 1 commission ad hoc existante + 1 éventuelle qui serait créée et durerait plus de neuf mois	6 000
– Voyage du bureau	8 000
Total	47 000

La nouvelle rubrique «Formation et conférence», qui s'élève à 6000 francs, est une proposition qui permettrait, d'une part, pour une somme annuelle totale de 1000 francs, de répondre à la demande de certaines commissions où se pose le problème du remboursement d'un billet de train, par exemple, lors de l'audition d'un spécialiste non fonctionnaire mandaté dans le cadre de l'étude d'un objet en commission; d'autre part, pour une somme annuelle totale de 5000 francs, d'organiser, sur proposition d'une commission ou de son président, des séances d'information ou des conférences d'intérêt général, ouvertes à tous les conseillers municipaux dans le cadre de leur formation continue et de leurs travaux. Cette somme serait à la disposition du bureau qui serait chargé d'examiner chaque demande.

L'Association des anciens conseillers municipaux est en train de se créer; elle a besoin d'un soutien logistique pour l'établissement de la liste des anciens conseillers municipaux des deux ou trois dernières législatures, frais de poste et autres, en vue de son démarrage; cette somme serait unique.

Position des groupes

Les partis politiques expriment leur position sur ces propositions.

Le groupe radical est opposé à cette augmentation des jetons de présence qui est loin d'être une adaptation au coût de la vie et qui s'élèverait à près de 40%, au seul bénéfice des conseillers municipaux, sauf peut-être pour les séances plénières.

La représentante des Verts ne demandait pas forcément une augmentation des jetons de présence, sauf pour les rapporteurs, difficiles à trouver, et les chefs de groupe, qui font un travail supplémentaire. D'autre part, les jetons, à son avis, ne profitent pas qu'au seul conseiller municipal.

Pour les socialistes, tout travail mérite salaire, et les jetons de présence ne représentent pas un salaire, mais plutôt un dédommagement. Ils servent également au financement des partis politiques et assurent la garantie de leur indépendance politique. Une augmentation des jetons pour les rapporteurs est envisageable, à condition que ceux-ci ne soient versés qu'une fois le rapport rendu, afin d'éviter les retards, parfois de plusieurs années, le rapporteur n'étant même plus conseiller municipal.

Pour les démocrates-chrétiens, l'aide financière aux partis est la seule justification de l'augmentation des jetons de présence: les campagnes électorales coûtent cher. Quant à la part revenant aux conseillers municipaux, il est déplacé de l'augmenter au moment où les fonctionnaires subissent le gel des salaires.

L'AdG/Parti du travail et Progressistes entrera en matière en ce qui concerne l'augmentation des jetons de présence; comme pour les socialistes et les démocrates-chrétiens, ces jetons sont importants aussi pour le financement des partis.

Le représentant libéral est opposé à toute augmentation proposée. Globalement, il est favorable au statu quo, les fonctionnaires étant encore soumis au gel des salaires; ceux-ci touchant l'indexation du coût de la vie, il faudrait indexer les jetons de présence en début de législature.

Discussion et votes de la commission

1. Séances plénières

Proposition: 120 francs

Vote: 120 francs

Proposition acceptée par 9 oui , 3 non (R et L) et 1 abstention.

A part les libéraux et les radicaux qui maintiennent leur opposition à toute augmentation des jetons de présence, cette proposition n'a pas engendré trop de discussion.

2. Présidence

Proposition: 180 francs

Vote: 180 francs

Proposition acceptée par 10 oui, 3 non (R et L).

De l'avis de la majorité, l'augmentation des jetons de la présidence se justifie par le surcroît de travail et de frais que cette responsabilité implique; un cahier des charges concernant les tâches de présidence de commission est en préparation.

3. Commissions

Proposition: 90 francs

Vote: 90 francs

Proposition acceptée par 8 oui, 4 non (R et L) et 1 abstention.

Il s'agit d'une simple adaptation des jetons pour les uns, d'une augmentation non justifiée pour les autres.

4. Présidence de commission et de sous-commission

Proposition: 120 francs

Vote: 120 francs

Proposition acceptée par 10 oui, 3 non (R et L).

Cette proposition est un consensus; une proposition à 135 francs avait été faite, mais elle a été refusée, la charge de présidence de commission n'étant pas aussi importante que celle de rapporteur ou de présidence du Conseil municipal.

5. Rapporteur de commission ou de sous-commission

Proposition: 130 francs

Contre-proposition: 150 francs

Vote: 150 francs

Contre-proposition acceptée par 7 oui, 4 non (?) et 2 abstentions (R).

Après de longues palabres sur la difficulté de trouver des rapporteurs, sur l'importance du travail effectué dans certains cas et sur les recherches parfois nécessaires pour mener à bien cette tâche, il a été décidé d'augmenter la proposition de 140 francs à 150 francs par heure de commission où l'objet est étudié, afin que ce travail soit enfin reconnu à sa juste valeur. Le rapporteur de minorité ne touchera qu'un seul jeton par rapport, le travail étant effectué par le rapporteur de majorité. Il est entendu que les rapporteurs nommés doivent faire leur travail jusqu'au bout, même s'ils sont minorisés; ils doivent refléter le travail de commission et peuvent compléter leur rapport par leur avis personnel. Les rapporteurs ne seront indemnisés qu'une fois les rapports rendus, cela pour éviter les retards importants dus au changement des rapporteurs ayant quitté la commission ou même le Conseil municipal.

6. Rapporteur de la commission des naturalisations

Proposition: 110 francs

Contre-proposition: 100 francs

Vote: 100 francs

Contre-proposition acceptée par 8 oui, 2 non (AdG/TP) et 3 abstentions.

Bien que la présidente de la commission des naturalisations ait tenté d'expliquer le travail que représente l'établissement d'un tel rapport et le nombre important de dossiers traités (chaque rapport nécessite une prise de contact avec le candidat, un entretien qui peut durer facilement une heure, plus le déplacement, pour lequel il faut aussi compter une heure avec les transports publics), la commission est restée sourde à sa plaidoirie et a même proposé de ne pas augmenter ce jeton et d'en rester au statu quo, soit 100 francs. Aux dires de la majorité, les membres

de la commission des naturalisations touchent aussi un jeton de présence pour les séances de commission, les rapports sans problèmes ne nécessitent pas beaucoup de travail, ils se font toujours sur le même modèle; de plus, pas tous les commissaires font ce travail de manière approfondie; certains sont très consciencieux, d'autres un peu moins.

7. Indemnité pour les caucus

Proposition: 100 francs

Vote: 100 francs

Proposition acceptée à l'unanimité.

Sans commentaire.

8. Indemnité pour les repas

Proposition 30 francs

Vote: 30 francs

Proposition acceptée à l'unanimité.

Sans commentaire.

9 et 10. Chefs de groupe

Proposition: 120 francs pour les caucus

Contre-proposition: 140 francs pour les caucus et les séances plénières

Vote: 140 francs pour les caucus et les séances plénières

Contre-proposition acceptée par 8 oui, 4 non (R et L) et 1 abstention.

La proposition a été augmentée, le travail, les frais administratifs et les responsabilités des chefs de groupes ayant été reconnus par une majorité des membres de cette commission.

11. Indemnités de la présidence du Conseil municipal

Proposition: 6000 francs

Vote: 6000 francs

Proposition acceptée par 8 oui, 4 non et 1 abstention.

12. Indemnités du bureau du Conseil municipal

Proposition: 3000 francs

Contre-proposition: 2750 francs

Vote: 2750 francs

Contre-proposition acceptée par 8 oui, 4 non et 1 abstention.

Ces indemnités ont été acceptées après une discussion animée, certains estimant qu'une telle différence entre la présidente et les autres membres du bureau ne se justifiait pas. Les membres du bureau, dans leur majorité, ont estimé que pour eux la responsabilité la plus importante ainsi que les frais de représentation revenaient surtout à la présidence; un membre du bureau n'a pas un tel surcroît de travail, ni de frais qui pourraient légitimer une telle augmentation; le statu quo est accepté.

13. Indemnités aux partis

Proposition: 65 000 francs

Vote: 65 000 francs

Proposition acceptée par 10 oui et 3 abstentions.

Contrairement à d'autres propositions, celle-ci n'a pas eu d'opposition; ce mode de financement des partis semble convenir à tous. Tout le monde en reconnaît l'importance et ce vote n'a pas entraîné de longues discussions.

14. Subvention aux voyages des commissions et du bureau

Proposition: 47 000 francs

Vote: 22 000 francs

Contre-proposition: 22 000 francs

Contre-proposition acceptée par 7 oui et 6 non.

La présidente a départagé les voix en faveur du oui: c'est sa proposition et si elle est refusée il n'y aura pas de subvention pour ces sorties et ce serait dommage. D'autre part, il ne faut pas oublier que le bureau représente la Ville de Genève quand il est en déplacement.

La commission est tout de même arrivée à un consensus: une contribution annuelle de 250 francs par conseiller municipal est attribuée pour les sorties de commissions, soit 200 francs pour la participation à un voyage d'une commission dont il est membre et 50 francs pour la participation à un repas; cette contribution annuelle est également attribuée, selon les mêmes critères, aux secrétaires de commission.

Cette proposition a été âprement discutée; comment justifier des voyages d'agrément aux yeux de la population? Même si, pour certains, ils constituent un renforcement des liens et une meilleure compréhension entre les conseillers municipaux, ce qui peut engendrer une meilleure qualité de travail, ces voyages ne semblent pas très «éducatifs». Il est même proposé de prendre contact avec l'Office du tourisme pour officialiser ces voyages. D'autre part, leur coût peut empêcher certains conseillers municipaux d'y participer. De toute façon, ces

voyages ont lieu, et en subventionner un par conseiller municipal et par année jusqu'à 200 francs peut permettre à chaque conseiller municipal d'y participer. Apporter une aide financière à une personne en particulier, par exemple en se cotisant au sein d'une commission, serait humiliant.

15. Formation et conférence

Proposition: 6000 francs

Vote: 6000 francs

Proposition acceptée à l'unanimité.

Cette proposition a été acceptée après discussion, les modalités d'application ayant été clairement définies.

16. Association des anciens conseillers municipaux

Proposition: 5000 francs (somme unique)

Contre-proposition: 1000 francs

Vote: 1000 francs

Contre-proposition acceptée par 10 oui et 1 abstention.

La discussion sur cette proposition a été ardue; chacun reconnaissant qu'aider cette association pour démarrer était normal, mais la somme demandée, 5000 francs, trop importante pour la tâche considérée. En effet, établir une liste des anciens conseillers municipaux des deux ou trois dernières législatures ne justifie pas un tel investissement, une somme de 1000 francs devrait leur permettre de démarrer et, plus tard, ils devraient pouvoir se financer par le biais de cotisations.

Vote final

Mis aux voix, le projet d'arrêté suivant, représentant une somme totale d'environ 255 000 francs, a été accepté par 9 oui contre 3 non (R et L).

PROJET D'ARRÊTÉ N° 8

Jetons de présence des conseillers municipaux pour la législature 1999-2003

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 141, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal du 11 novembre 1981;

sur proposition du Conseil municipal,

arrête:

Article premier. – Le montant des jetons de présence et indemnités à verser aux conseillers municipaux est fixé comme suit pour la durée de la présente législature (1999-2003):

	Fr.
a) Séance plénière du Conseil municipal, par séance	120
b) Présidence	180
c) Séance de commission, par heure	90
d) Présidence de commission ou de sous-commission, par heure	120
e) Rapporteur, par heure d'étude de l'objet en séance de commission	150
f) Rapport de la commission des naturalisations, par rapport établi	100
g) Présidence du Conseil municipal, par année	6000
h) Membre du bureau, par année	2750
i) Repas, par séance plénière avec relevée	30
j) Caucus préparatoire avant chaque session, par séance	100

Art. 2. – Un jeton de présence de 140 francs par séance plénière du Conseil municipal, et de 140 francs par séance de caucus préparatoire de chaque session, est attribué à chaque chef de groupe; ce jeton est transmissible au cas où le chef de groupe se fait remplacer.

Art. 3. – Une contribution annuelle de 250 francs par conseiller municipal est attribuée pour les sorties de commissions, soit 200 francs pour la participation à un voyage d'une commission dont il est membre et 50 francs pour la participation à un repas; cette contribution annuelle est également attribuée, selon les mêmes critères, aux secrétaires de commission.

Art. 4. – Une indemnité de 65 000 francs est attribuée chaque année aux partis politiques représentés au Conseil municipal; d'une part, 5000 francs par parti, soit 35 000 francs, et, d'autre part, 30 000 francs répartis proportionnellement au nombre de conseillers municipaux de chacun des partis.

Art. 5. – Le bureau dispose d'une somme de 6000 francs par année consacrée à l'information et à la formation des conseillers municipaux:

- 1000 francs destinés à couvrir les petits frais (transport, etc.) de spécialistes mandatés pour les travaux d'une commission;
- 5000 francs destinés à organiser, sur proposition d'une commission ou de son président, une conférence ou séance d'information d'intérêt général, ouverte à tous les conseillers municipaux, dans le cadre de leur formation.

Art. 6. – Une somme de 1000 francs est allouée à l'Association des anciens conseillers municipaux, destinée à couvrir les frais de secrétariat entraînés par sa création, comme aide au démarrage.

Art. 7. – Les montants prévus dans le présent arrêté sont applicables dès le 1^{er} décembre 1999.

Art. 8. – La dépense supplémentaire prévue par cet arrêté sera justifiée au compte rendu de l'exercice 2000, chiffre 7001, Conseil municipal, 300, Autorités et commissions.

Art. 9. – L'arrêté voté par le Conseil municipal le 11 octobre 1995 est abrogé.

B. Rapporteur de minorité: M. Jean-Pierre Oberholzer.

Sous la présidence de M^{me} Alice Ecuillon, le bureau du Conseil municipal a consacré trois séances à l'étude de la motion N° 34: les 2, 13 et 22 mars 2000.

M^{me} Saskia Petroff a rédigé les procès-verbaux de séances avec clarté et précision, ce dont nous la remercions.

Le lecteur voudra bien se reporter au rapport de majorité, qui relate l'entier des travaux du bureau du Conseil municipal, et se contenter de trouver ici les arguments visant à le convaincre de refuser la plupart des conclusions de la majorité.

Point de vue du groupe municipal libéral

Les conseillers municipaux libéraux s'opposent à toute augmentation des jetons de présence pour la législature en cours.

Bien conscients que le mandat de conseiller municipal représente une charge importante, il ne nous apparaît cependant pas opportun, pour ne pas dire qu'il serait maladroit, d'augmenter le montant de notre rémunération, alors que les collaborateurs de la Ville de Genève ont su par esprit de solidarité se restreindre dans l'objectif de rétablir les finances municipales mises à mal.

En effet, nous voyons mal comment justifier que le Conseil municipal s'octroie une augmentation substantielle de ses jetons de présence, passant ainsi d'un budget de 1 400 000 francs à près de 1 650 000 francs, soit une augmentation de 18%!

L'excellent résultat des comptes 1999 – inconnu au moment du dépôt de la motion N° 34! – ne doit pas inciter notre Conseil à décréter une augmentation de ses jetons de présence; l'objectif reste toujours l'équilibre des finances et le remboursement de la dette, et si d'aventure les recettes fiscales devaient demeurer à ce niveau, il conviendrait, avant de nous servir les premiers, d'envisager une diminution du centime additionnel.

Cas particuliers

Commission des naturalisations

En ce qui concerne la commission des naturalisations, la surcharge de travail ne provient certes pas de l'augmentation de la complexité des dossiers étudiés, mais bien de leur nombre. Celui-ci compense donc le temps consacré à ces études, puisque chaque dossier donne droit à rémunération.

Formation des conseillers municipaux

Nous pouvons admettre en revanche qu'une certaine somme soit allouée à la formation et à l'information des conseillers municipaux dans des domaines spécifiques. Le montant de 5000 francs nous paraît convenable.

Association des anciens conseillers municipaux

Nous estimons également que nous pouvons donner un coup de pouce à la constitution de cette association, considérant toutefois que, dans le futur, elle devrait pouvoir fonctionner de façon autonome.

Conclusion

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe municipal libéral vous invite à refuser toute augmentation des jetons de présence à l'exception de ce qui concerne la formation des conseillers municipaux et l'aide à l'Association des anciens conseillers municipaux pour sa constitution.

M^{me} Hélène Ecuyer, rapporteur de majorité (AdG/TP). Tout d'abord, j'aimerais rectifier quelques petites erreurs dans mon rapport. (*Brouhaha.*) Ceux qui savent compter ont dû les remarquer. A la page 3, des chiffres se sont déplacés et ont glissé d'un paragraphe; même avec les maths modernes, on n'arrive pas à un tel résultat! Pour l'AdG/TP, il s'agit de 3750 francs plus 5000 francs, ce qui

fait 8750 francs et non pas 8375 francs. A la ligne suivante, la même addition donne le même résultat, 8750 francs, et non pas 28 500. A la même page, un mot s'est échappé dans une marge; il faut lire: «...elles avaient été supprimées...». Il y a également une petite erreur dans l'arrêté. A l'article 7, la date d'entrée en vigueur est le 1^{er} décembre 1999 et non pas le 1^{er} janvier 2000, le versement s'effectuant en juin, juillet et décembre. (*Corrigé au Mémorial.*)

L'étude de cette motion a été faite de manière très approfondie, point après point. La discussion était très fournie et après bien des palabres et des contre-propositions, nous avons réussi à nous mettre plus ou moins d'accord. Un objet particulièrement retenu notre attention: les subventions pour voyages et repas de commission, qui avaient été supprimées en 1991. Certains disant que ces voyages d'agrément étaient difficilement justifiables aux yeux de la population même si, pour d'autres, ils contribuent à une amélioration des relations des conseillers municipaux, ce dont le travail en commission devrait s'en ressentir. C'est finalement notre présidente qui a départagé notre commission et c'est une subvention de 200 francs par conseiller municipal et par année qui sera attribuée pour un voyage et de 50 francs pour un repas. Les secrétaires de commission bénéficient des mêmes contributions.

D'autres nouvelles propositions ont été acceptées sans trop de problèmes, leurs modalités ayant été clairement définies. Une somme de 5000 francs par année sera consacrée à la formation des conseillers municipaux et 1000 francs par année permettront de régler des petits frais, notamment les frais de transport des spécialistes mandatés par une commission pour aider celle-ci dans son travail.

La commission a estimé que le travail des chefs de groupe devait être reconnu et leurs indemnités pour les caucus et les séances plénières ont été augmentées. Le travail des rapporteurs a aussi été reconnu comme étant important; il est facile de constater qu'on a de la peine à trouver des rapporteurs pour certaines commissions et leurs jetons pour les rapports ont également été augmentés. Une autre remarque a été faite au sujet des rapporteurs: ceux-ci ne seront indemnisés qu'une fois leur rapport rendu et non pas avant.

La création d'une association des anciens conseillers municipaux a été examinée de près. Après bien des propositions et contre-propositions, il a finalement été décidé qu'on pouvait leur verser une somme de 1000 francs pour les aider à démarrer.

En résumé, la commission n'a pas voté de grandes modifications des jetons de présence et la majorité de la commission est arrivée à élaborer un arrêté qui vous est proposé ce soir. L'article premier de l'arrêté concerne des jetons de présence et indemnités existant déjà et les articles 2 à 6 concernent surtout les nouvelles propositions ainsi que les indemnités versées aux partis. J'espère que vous voterez cet arrêté qui représente une somme d'environ 255 000 francs par année.

M. Jean-Pierre Oberholzer, rapporteur de minorité (L). Un moment de honte est vite passé et je m'étonne que ce soir on se limite à 250 000 francs. J'ai envie de dire, puisque au moment du dépôt de cette motion la Ville était dans les chiffres rouges et ne s'en sortait pas et que, maintenant, nous avons des bonis: «Profitez-en, servons-nous, votons-nous allégrement des augmentations de salaire!» Je regrette que la séance de ce soir ne soit pas transmise par TV Léman bleu parce que, franchement, s'il fallait me servir dans la caisse de la collectivité publique pour mon travail de conseiller municipal, 1000 francs pour une demi-heure de commission me paraîtrait tout à fait raisonnable.

Trêve de plaisanterie, Madame la présidente. Je vous épargnerai un petit rappel des calculs d'épicier auxquels le bureau s'est livré, à savoir s'il fallait indemniser de 110, 120, 115 ou 117,50 francs le président de la commission, le président du Conseil municipal, le rapporteur, etc. Le groupe municipal libéral trouve indigne, quelle que soit la façon dont vous prenez ce problème, que, au moment du dépôt de la motion, alors que nous étions dans les chiffres rouges et que nous avions demandé un effort à la fonction publique afin de réaliser quelques économies, le Conseil municipal demande à gagner plus. C'est un scandale! Au moment où nous en discutons, nous avons des bonis. Alors, à ce moment-là, c'est doublement indigne, parce que, au lieu de songer peut-être à dire que nous sommes suffisamment payés, qu'on peut consacrer de l'argent au remboursement de la dette, etc., nous allons nous servir! Et nous servir de combien? 255 000 francs, 18% en plus! Pour faire quoi? Des petites courses d'école? Motiver les rapporteurs pour rendre leur rapport plus vite? Mais, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme je l'ai dit en commission, faites des propositions un peu plus sexy et vous aurez des rapporteurs par dizaines qui vont se précipiter pour prendre les rapports. C'est parce que les propositions sont tellement affligeantes que plus personne n'a envie de les prendre. En plus, vu que la plupart des propositions nous viennent des bancs de l'Alternative, qu'ils aient au moins le courage de prendre les rapports sur les propositions qu'ils déposent!

Vous l'avez compris, le groupe libéral s'opposera à toute augmentation des jetons de présence.

Premier débat

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Madame la présidente, j'estimais que nous n'avions à donner de leçon à personne, ni au bureau du Conseil municipal ni à vous, qui avez présidé la commission avec les chefs de groupe. Je ne tenais pas non plus à remercier quiconque d'avoir examiné cette motion que nous avons proposée avec mes collègues motionnaires.

Mais l'intervention du chef de la minorité, M. Oberholzer, m'a surpris, parce qu'il aurait mieux fait de se taire. Vous auriez dû lire le règlement, étant deuxième vice-président du Conseil municipal. Vous n'avez pas fait votre travail! Au début de la première année de la législature – c'est marqué – le nouveau bureau doit se mettre à jour sur cette affaire. Alors, allez apprendre le règlement avant de nous faire des leçons dans cette salle. Et puis, j'espère que vous n'augmenterez pas les factures de dentiste que vous envoyez à vos clients, ainsi ils n'auront pas besoin d'augmentation!

Une voix. Et aux TPG, ils t'augmentent, toi?

M. Jean-Pierre Lyon. Les tarifs des TPG... Oui!

La présidente. S'il vous plaît, pas de conversation personnelle!

M. Sami Kanaan (S). Evitez de me faire rire, cela me fait tousser. (*M. Kanaan est enrhumé.*) Le groupe socialiste votera cette proposition avec une très bonne conscience, sans aucun doute.

Certains parlent d'indécence ou utilisent d'autres qualificatifs du même genre. Nous l'avons déjà dit à l'époque sur l'entrée en matière sur des sujets relatifs au fonctionnement de ce Conseil: nous ne sommes pas salariés pour faire notre travail, c'est exact; cela dit, les beaux principes défendus par le groupe libéral cachent mal le fait qu'il devient très difficile d'exercer sa charge d'élu, que ce soit municipal, cantonal ou fédéral, si on n'a pas une situation personnelle privilégiée au niveau professionnel et familial, car il faut trouver le temps et la disponibilité non seulement pour siéger, mais pour faire le travail qui accompagne ce mandat. De fait, ce Conseil n'est plus forcément représentatif de la population; allez vérifier si des infirmières, des vendeurs ou des vendeuses peuvent faire ce travail et faire passer auprès de leurs patrons respectifs les demandes en matière de flexibilité que cela impose.

En fait, pour nous, cette augmentation des jetons de présence n'est qu'un tout petit pas dans la bonne direction. Nous l'avons déjà dit, nous viendrons probablement avec une proposition consistant par exemple à donner à chaque groupe la possibilité d'engager un assistant parlementaire et à modifier quelques règles de fonctionnement pour éviter une ségrégation que nous trouvons antidémocratique. C'est donc pour nous un tout petit pas, extrêmement modeste, qui mérite à peine qu'on perde du temps là-dessus; nous n'avons aucune mauvaise conscience à voter cette proposition ce soir.

M. Guy Dossan (R). Comme chef de groupe, je m'étais opposé en commission à toute augmentation. C'est vrai que, après réflexion, on ne peut décemment pas s'opposer à l'augmentation, puisque de toute façon elle sera acquise, puisqu'elle sera votée. C'est un petit peu embêtant, parce si on refuse...

Une voix. Vendu.

M. Guy Dossan. Peut-être, mais je crois qu'il faut être réaliste. Si on refuse, c'est difficile, vu qu'on la touchera quand même. L'indécence ne sera pas de notre côté, mais c'est un peu curieux comme façon de faire.

Le groupe s'abstiendra donc tout à l'heure, mais j'aimerais quand même dire quelque chose. Il est vrai qu'à l'époque, lorsque la motion a été déposée, nous étions dans les chiffres rouges et la proposition était alors un peu indécente. D'autre part, nous sommes actuellement dans les chiffres noirs, d'accord, mais nous nous augmentons de 11%. On a entendu, en commission, que c'était pour le rattrapage du coût de la vie, mais je doute qu'en quatre ans il ait été de 11%. L'indécence se situe peut-être là. En effet, au lieu d'avoir 10 francs de plus par jeton de présence, on aurait pu n'en ajouter que 5, cela aurait été un peu plus raisonnable.

C'est vrai qu'au départ nous nous sommes aussi opposés à la réintroduction d'une somme pour les voyages de commission. Ceux-ci avaient d'ailleurs été supprimés à l'époque sur la proposition d'un conseiller municipal radical. C'est évident que nous trouvions indécent qu'on s'augmente et qu'en plus on se donne une petite somme pour aller se promener. La petite somme n'a pas passé, elle est restée symbolique, ce qui est assez normal. La troisième chose qui nous avait paru assez indécente, c'est que nous sommes au mois de mai et qu'on demandait le versement rétroactif au 1^{er} juin de l'année dernière. Alors, heureusement, la rétroactivité ne sera effective qu'au 1^{er} décembre 1999. On peut déjà se féliciter. En effet, même si nous n'avons pas été très rapides, même si le bureau n'a pas été aussi rapide qu'il aurait dû l'être, je nous voyais mal, huit mois après, dire que nous augmentions nos indemnités depuis le 1^{er} juin. Je ne vous dis pas le travail qu'aurait eu le Secrétariat du Conseil municipal pour aller rechercher ceux qui ont démissionné en cours de route. Heureusement, là, nous avons été sauvés par ce genre de choses.

D'autre part, j'aimerais aussi que l'on arrête de se référer -comme souvent dans les débats - au Grand Conseil. Il faut que nous arrêtons de nous prendre pour des députés au Grand Conseil. Nous ne sommes que des conseillers municipaux et il faut cesser de prendre le Grand Conseil comme exemple! On entend

cela dans toutes les commissions. M. Bonny a peut-être raison: il faudrait faire construire une salle au Conseil municipal pour rester un peu modeste. Nous nous abstiendrons donc lors du vote de tout à l'heure.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). En abordant cette matière, je suis embarrassé, parce qu'il y a deux prismes de lecture fondamentalement différents. Il y a le prisme politique et il y a le prisme pratique. Quel que soit le prisme que l'on prend, on a de toute façon les cheveux dressés sur la tête et le rouge de la honte sur le front. (*Protestations.*)

Je m'explique en commençant par les questions pratiques. M. Dossan vient de le dire: «effet rétroactif au 1^{er} décembre 1999». Eh bien, je vous le dis, depuis la Déclaration des droits de l'homme du 26 août 1789, c'est une donnée acquise dans tous les parlements, la rétroactivité des lois est absolument contraire aux principes fondamentaux démocratiques. A partir de là, imaginer que nous sommes capables de prévoir un arrêté qui aurait un effet au 1^{er} janvier 1999, c'est une aberration intellectuelle à laquelle je ne peux souscrire en aucune manière.

Deuxième élément: on se précipite ce soir pour voter maintenant. Outre le fait que l'on se précipite pendant qu'il n'y a pas la télévision, ce qui nous évite de rougir trop fort, subsidiairement, on se précipite pour pouvoir toucher les jetons de présence de la période de décembre à mai. Est-ce qu'on ferait abstraction du délai référendaire, par hasard? Est-ce que l'on imagine que l'on va toucher également ces jetons de présence avant même que le peuple ait pu exprimer son droit de s'opposer sur ce point? Je rappelle que ce week-end à Zurich, sur un référendum de l'UDC, la population, à 53%, a dit non à ce genre de choses. Alors, là aussi, on est en train de jouer avec le feu. Voulons-nous véritablement donner un aussi excellent motif de référendum que le service que nous nous accordons à nous-mêmes? Cela, pour la première partie de l'aspect pratique.

En deuxième partie de l'aspect pratique, j'aimerais vous rappeler le montant du boni figurant au budget 2000. Vous souvenez-vous de la réponse? Je vous la donne: 53 731,80 francs. Je répète: 53 731,80 francs. Le montant en cause est de 250 000 francs. Est-ce que nous sommes conscients que, sur cette proposition, outre le fait que nous nous servons comme cela sur le boni, nous ne le prenons pas seulement une fois, mais cinq fois? Nous ne sommes donc plus bénéficiaires mais nous retombons dans les budgets déficitaires. Le Conseil administratif aurait mieux fait de rester, parce qu'il faut qu'il sache que, dès demain matin, il doit nous préparer un programme financier quadriennal pour nous expliquer comment nous allons rétablir les choses. Ce serait peut-être l'occasion de faire un amendement pour limiter le montant de cette proposition à la moitié du boni, c'est-à-dire que tout cela est vrai, mais à concurrence maximum de 26 000 francs ou quelque chose comme cela, ce qui pourrait encore être supportable – ou pas.

Il y a d'autre part l'aspect politique, qui paraît quand même beaucoup plus grave. Nous avons reçu les comptes 1999 il y a quelques mois et, dans ces comptes 1999, nous avons appris que le Conseil administratif avait fait une provision de 3 millions pour le personnel, ce qui représentait 1000 francs par employé de la communauté municipale genevoise. Etes-vous conscients que 250 000 francs représentent une indemnité de 3000 francs pour chacun des conseillers municipaux? Est-ce que sérieusement nous pouvons prétendre accorder 1000 francs aux employés et nous servir nous-mêmes, de manière directe ou indirecte, à concurrence de 3000 francs? Est-ce que la démarche qui a été entreprise n'est pas fondamentalement mal comprise et totalement déraisonnable?

C'est la raison pour laquelle je suis effectivement, comme mon chef de groupe, couvert de honte que nous ayons simplement le culot de présenter une proposition aussi fondamentalement inéquitable à l'égard de ceux-là mêmes qui servent la municipalité au quotidien et aussi irresponsable par rapport au budget que nous avons travaillé l'autre jour. Ce que je vous suggère, c'est de renvoyer cette motion à la commission des finances pour qu'elle soit étudiée, peut-être sur le plan pratique après que l'aspect politique a été abordé par le bureau et que les marchandages, auxquels a fait référence M. Jean-Pierre Oberholzer, ont été achevés et que, au-delà de cela, nous examinions ce que nous avons la décence et subsidiairement les moyens de faire.

En tous les cas, il ne faut se faire aucune illusion, il est totalement invraisemblable que l'arrêté proposé puisse porter valablement la date de mise en œuvre du 1^{er} décembre 1999. Dans le meilleur des cas, il portera la date d'entrée en vigueur du 1^{er} décembre 2000 et ces montants seront portés au budget 2001 comme il se doit, dans la mesure où on ne comprend guère qu'il faille ce soir s'endetter pour quelque chose, qui, comme l'a observé M. Jean-Pierre Lyon tout à l'heure, était hautement prévisible déjà dans la préparation du budget 1999.

Manifestement, il n'y a rien qui presse. Se servir avec autant d'allégresse de 250 000 francs sur les quelque 54 000 francs qui restent est un peu indécent. Je vous suggère de ne pas se brûler les doigts et de renvoyer tout cela à la commission des finances pour que cela nous revienne d'une manière un tout petit peu mieux «brossée» et non sous forme de cadeau qui nous serait donné par le bureau sortant, quelques heures ou quelques minutes avant la fin de cette première partie de législation. (*Applaudissements.*)

M. Didier Bonny (DC). C'est une joie de prendre la parole après M. Froidevaux, ainsi il ne sera pas déçu; je ne voterai pas comme lui. Tout à l'heure, il a fait la remarque qu'il avait été étonné; il n'aura pas été étonné longtemps.

Motion: jetons de présence

Cela étant dit, le Parti démocrate-chrétien ne ressent absolument aucune honte à accepter l'augmentation des jetons de présence qui nous est proposée ce soir. Nous trouvons que ces propositions sont, pour la majeure partie, tout à fait décentes et intéressantes. Je tiens à remercier le bureau et les chefs de groupe pour le travail qu'ils ont effectué, ainsi que M^{me} Ecuyer qui a établi un rapport tout à fait clair, malgré les petites erreurs qui y figurent. Je ne vais pas revenir sur le détail des propositions, qui nous conviennent tout à fait dans l'ensemble.

En réponse aux arguments qui ont été énoncés par le Parti libéral contre cette augmentation des jetons de présence, je voudrais tout d'abord rappeler que ces jetons de présence financent en grande partie nos partis. Sans ces jetons de présence, beaucoup de partis ici présents ne pourraient pas vivre et ne pourraient pas faire de campagne électorale; nous en avons donc besoin. En augmentant les jetons de présence des conseillers municipaux, on augmente également le financement des partis. D'après ce qu'on dit, le Parti libéral n'est certes pas celui qui a le plus besoin de cela, mais d'autres en ont besoin. J'ajouterai également que, en théorie, chaque conseiller municipal touche la même chose lorsqu'il siège ici ou en commission, mais vous savez que, en pratique, la somme que les conseillers municipaux gardent pour eux va du simple au quadruple. Je n'ai peut-être pas besoin de vous dire quels sont les conseillers municipaux qui gardent le plus pour eux. Ceci peut donc expliquer cela.

En ce qui concerne le pourcentage d'augmentation, qui varie d'après ce que j'ai entendu de 11 à 18%, c'est vrai que cela couvre plus que largement l'inflation des quatre dernières années, mais je ne voudrais pas, Messieurs Dossan, Froidevaux et Oberholzer, vous rappeler que ces jetons de présence vont être bloqués pour les quatre prochaines années; or il y a peu de chance pour que l'inflation reste à 0%. Nous pouvons donc nous tourner également vers l'avenir et pas seulement vers le passé.

Pour répondre à la question des salaires de la fonction publique qui ont été bloqués ces trois dernières années, je soulignerai que nos jetons de présence sont bloqués depuis quatre ans, époque à laquelle nous avons voté la dernière augmentation. Nous avons déjà eu la même discussion, avec les mêmes oppositions et, pourtant, à l'époque, notre situation financière était bien plus catastrophique qu'elle ne l'est actuellement, mais cela ne nous avait pas empêché malgré tout d'augmenter nos jetons de présence. Je répète que je trouve cette augmentation tout à fait normale par rapport à la somme de travail, de plus en plus importante, que nous effectuons tous. Si nous voulons le faire comme il faut, c'est normal que nous bénéficions de cette augmentation; c'est aussi une certaine valorisation de notre travail, qui n'est pas forcément toujours reconnu au sein de la population.

Enfin, j'aimerais bien savoir ce que le Parti libéral entend faire si cette augmentation est acceptée. M. Dossan nous a clairement dit que le Parti radical

s'abstiendra, parce que ses membres toucheront leurs jetons de présence et qu'ils vont les prendre, mais je n'ai rien entendu de la part du Parti libéral. Est-ce qu'il va renoncer à toucher ces jetons de présence, de manière à ne pas toucher aux 53 000 francs de boni? Cela étant dit par rapport à la démonstration de M. Froidevaux. Il me semble avoir entendu à la commission des finances qu'on pouvait tout à fait augmenter la provision pour le personnel de 3 millions sur les comptes. A mon avis, l'augmentation de nos jetons de présence ne pose donc pas de problème. Je ne suis peut-être pas encore un grand expert en finances, mais il me semble que cela doit être possible. J'aimerais donc bien savoir ce que le Parti libéral va faire avec l'augmentation de ces jetons de présence. Va-t-il reverser ce montant à la Ville de Genève? Est-ce qu'il va le mettre dans une caisse du Conseil municipal pour que nous puissions faire un plus grand voyage? Il y a quatre ans, certains d'entre eux avaient dit qu'ils reverseraient l'augmentation des jetons de présence; à ma connaissance, cela n'a jamais été fait. (*Applaudissements.*)

M^{me} Michèle Künzler (Ve). J'adhère tout à fait à ce que M. Bonny vient de dire. Les Verts voteront le projet d'arrêté, mais il nous paraît important de dire que finalement – comme l'a souligné M. Kanaan – c'est l'organisation de ce Conseil municipal et l'organisation de travail qui dépassent actuellement le raisonnable en matière de ce qui peut être demandé décentement à des non-professionnels. Je crois que nous dépassons les bornes actuellement. L'augmentation des jetons de présence n'est pour nous qu'une sorte de pis-aller, puisque c'est surtout le travail et le temps qui devraient être mieux gérés.

M. Sami Kanaan (S). Madame la présidente, puisque M. Froidevaux veut nous donner des leçons de morale, de forme et de juridisme, je ne répondrai pas sur la morale, pour ne pas perdre de temps. Par contre, s'il veut nous donner des leçons de juridisme, il se trompe. Malheureusement, le bureau n'a pas tenu compte d'un élément essentiel, qui est la loi sur l'administration des communes. En effet, vous nous proposez une dépense sur le budget 2000 qui n'est pas compensée; or – qu'on l'approuve ou pas – nous sommes maintenant obligés, quel que soit l'objet, si nous ajoutons une dépense en cours d'année, de la compenser intégralement par une économie équivalente ou une recette supplémentaire. En l'occurrence, cela n'a rien à voir avec le montant du boni; qu'on ait un déficit de 100 millions ou un boni de 100 millions, c'est exactement la même chose. Nous n'avons simplement plus le droit de toucher en cours d'année aux bonis ou déficits votés en décembre de l'année précédente.

Par conséquent, en l'état actuel, et c'est bien malheureux, l'arrêté proposé ne peut être voté. Une solution consisterait, pour la partie 2000, à porter la dépense

correspondante sur le boni de l'exercice 1999, si la commission des finances et le Conseil municipal le confirment bien sûr, lorsque nous voterons – je l'espère bientôt – les comptes 1999. Je souhaite que le vote soit reporté à demain et que le bureau nous propose une solution qui soit conforme à la loi sur l'administration des communes, car je trouverais fort désagréable que le Département de l'intérieur – qui apparemment adore ce genre de situation – nous renvoie la copie et que nous perdions à nouveau deux mois.

M^{me} Isabel Nerny (AdG/SI). Je suggère simplement à tous ceux qui vont être si horriblement gênés par ces jetons de présence, mais qui les toucheront quand même si le projet d'arrêté N° 8 est accepté, de faire don de la différence à une œuvre caritative de leur choix afin qu'ils n'aient ni malaise cardiaque ni rougeurs de honte, ce qui, je le comprends, est difficilement supportable. (*Applaudissements.*)

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Notre groupe acceptera les conclusions du rapport de majorité. Nous sommes à l'aise dans ce débat; et je crois que nous sommes le groupe qui rétrocede le plus à son parti.

Les opposants à cette adaptation ont beau jeu de se parer de blancheur, tout en sachant pertinemment qu'ils en seront également bénéficiaires. Il ne leur est pas interdit de rétroceder cette augmentation à des œuvres caritatives; nous avons des adresses. L'argument des opposants qui estiment que les temps ne sont pas opportuns, compte tenu du fait que les salaires de l'administration municipale sont bloqués, ne tient heureusement plus. Nous savons aujourd'hui que les bons résultats des comptes 1999 permettront le déblocage de ces salaires, ce dont nous nous réjouissons. Les arguments qui militent en faveur de cette adaptation ont été évoqués par M. Bonny et nous y adhérons. C'est donc en toute sérénité que nous voterons le projet d'arrêté N° 8 figurant dans le rapport de majorité.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je reviendrai sur l'infantilisme de certains arguments qui consistent à dire qu'il y a conflit entre s'opposer à un versement et puis potentiellement le recevoir.

Pour commencer, nous ne revendiquons pas de le recevoir; c'est vous, ou éventuellement la majorité, qui l'imposez. Ce serait une grande satisfaction pour le groupe libéral qu'il existe une majorité ce soir qui, à tout le moins, renvoie cette proposition en commission des finances pour un examen complémentaire ou, à défaut, la refuse.

J'évoquerai maintenant la proposition de M. Bonny qui consiste à restituer le montant de cette augmentation. Eh bien, d'accord M. Bonny. Restituons-le, mais faites un amendement au budget pour introduire la ligne de recette correspondante, à défaut de quoi l'administration ne sera pas en mesure de recevoir ce montant, parce que l'administration est aussi tenue de respecter le budget et, à ce titre, elle ne peut pas recevoir un montant qui ne figure pas en recette prévisible. L'exemple de l'argent reçu pour les fontaines, qui ne figure toujours pas aux comptes, ni à ceux de 1998 ni à ceux de 1999, montre bien la nature de ce problème. La restitution est simplement impossible. (*Brouhaha.*) M^{me} Nerny propose de verser cette somme à une œuvre caritative; mais, Madame Nerny, c'est évidemment le contribuable qui verse l'impôt et c'est à lui qu'il faut rendre l'argent, ce n'est à personne d'autre. C'est lui qui paie et il faut quand même en avoir un minimum conscience. Ce n'est pas le bureau du Conseil municipal qui paie, c'est le contribuable, c'est vous aussi comme contribuable qui payez cette prestation, ne l'oubliez pas. Ce n'est pas la peine de chercher d'autres personnes à qui reverser l'argent que ceux-là mêmes qui nous paient.

En ce qui concerne la remarque sur les comptes, j'aimerais effectivement que cette question soit claire. Rien n'empêche le Conseil municipal d'accroître le déficit municipal, quoi qu'en ait dit le groupe socialiste et raison pour laquelle, depuis le début de la législature, il maquille volontairement ou involontairement les comptes en plaçant des dépenses au budget d'investissement. Dans le règlement, vous lirez au mot près que c'est au moment du vote du budget... Lisez la loi, Monsieur Kanaan, au lieu de faire des grands signes, c'est marqué clairement: «au moment du vote du budget». Ce qui signifie qu'à partir du moment où le budget est voté nous pouvons sans autres dépasser le crédit; l'article suivant le stipule et détermine effectivement dans quelles conditions, à quel prix et avec quel mode de financement nous pouvons le faire.

En conséquence, le vote du budget étant intervenu le 18 décembre, il n'y a aucun problème; de même, il n'y avait aucun problème à utiliser le budget de fonctionnement pour financer les 300 000 francs de la journée sans voitures, ce que vous avez refusé, entre autres éléments semblables sur lesquels nous étions précédemment intervenus. Regardez la loi, ne répétez pas toujours les mêmes erreurs et considérez qu'effectivement, en ce qui concerne le financement, malheureusement, c'est acquis. Par contre, il n'est pas interdit de prolonger la réflexion. De ce point de vue là, la position de M. Kanaan qui consiste à mettre une nuit entre ce débat et le vote n'est peut-être pas totalement inutile.

La présidente. Monsieur Kanaan, voulez-vous confirmer votre proposition, si l vous plaît?

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations

M. Sami Kanaan (S). Madame la présidente, M. Froidevaux et moi avons une interprétation différente de la loi sur un point fondamental. Il se peut qu'il ait raison; l'erreur est évidemment humaine. Cela dit, j'avais interprété, et je ne suis pas le seul, le fait qu'à partir de cette révision de la loi qui a eu lieu il y a environ deux ans nous ne pouvions pas voter une nouvelle dépense sans la compenser; lui est convaincu que cela n'est valable qu'au moment du vote du budget et pas pour le reste de l'année. Ce point-là devrait être clarifié. Si j'ai raison et que nous votons l'arrêté tel quel, il nous sera refusé par le Département de l'intérieur et je crois que personne ici n'a envie de cela. Je demande donc au bureau de vérifier ce point et de faire le vote demain. Il suffit de téléphoner à M. Suter au Département de l'intérieur.

Mis aux voix, le renvoi du vote de cet objet à demain est accepté à la majorité (5 oppositions et nombreuses abstentions).

M. Bernard Paillard (AdG/SI). Excusez-moi, Madame la présidente, je ne voudrais pas prolonger, mais étant donné qu'il s'agit d'une modification du règlement, comme on vient de nous le faire remarquer, il y a de toute façon un troisième débat.

La présidente. Non, ce n'est pas une modification du règlement. Il n'y aura un troisième débat que s'il est demandé.

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

5258

SÉANCE DU 23 MAI 2000 (soir)
Questions

7. Questions.

Néant.

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5194
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5202
3. Rapport de la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville chargée d'examiner le projet de résolution du Conseil administratif en vue de la refonte complète du statut du personnel de la Ville de Genève, en concertation avec les partenaires sociaux et avec l'appui d'experts (PR-262 A)	5203
4. Rapports de majorité et de minorité de la commission «bureau et chefs de groupe» chargée d'examiner la motion de MM. Jean-Pierre Lyon, Roger Deneys, Christian Zaugg et M ^{me} Monique Guignard, renvoyée au bureau du Conseil municipal le 15 février 2000, intitulée: «Nouvelle législature: adaptation des jetons de présence du Conseil municipal de la Ville de Genève» (M-34 A)	5234
– Projet d'arrêté: «Jetons de présence des conseillers municipaux pour la législature 1999-2003» (PA-8)	5243
5. Propositions des conseillers municipaux	5257
6. Interpellations	5257
7. Questions	5258

La mémorialiste:
Marguerite Conus